

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1791.

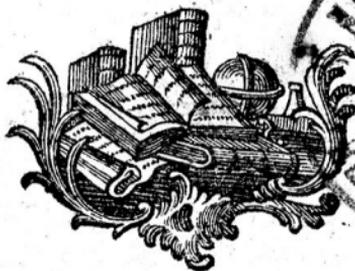
*Tome second.*

I. M A I.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



**A MAESTRICHT,**

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur.  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. Mai 1791.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire abrégée de la Religion avant la venue de Jesus-Christ, où l'on expose les promesses que Dieu a faites d'un Rédempteur, les figures qui l'ont représenté, les prophéties qui l'ont annoncé, & la suite des événemens temporels qui lui ont préparé les voies : où l'on démontre l'antiquité & la divinité de la Religion chrétienne. A Paris, chez Onfroy; à Bruxelles, chez Le Charlier\*; à Liege, chez Le-*

(\*) On trouve chez le même libraire, presque tous les livres où la piété, l'antique morale & la vraie

A 2.

*Journal hist. & litt.*

marié. 1791. 1 vol. in-12. prix 2 liv. 10 s.  
relié.

\*M. l'Ho-  
mond,  
15 Mars  
1784,  
p. 403.—  
15 Sept.  
1787,  
p. 99.

**L'**AUTEUR de cet ouvrage, déjà très-avantageusement connu par son zèle & ses talens pour l'instruction de la jeunesse chrétienne\*, ajoutera par ce nouveau travail à l'estime des gens de bien & à la reconnoissance que lui doivent les peres de famille, si embarrassés aujourd'hui pour trouver des livres élémentaires que les erreurs du jour n'aient point infectés. Il n'est pas possible de donner dans un abrégé un développement plus satisfaisant des matieres respectives, ni de faire un choix plus judicieux de celles qui méritent une attention marquée. Mais ce qui caractérise particulièrement cet ouvrage, ce sont les réflexions qui viennent presque toujours à la suite des événemens, qui en recueillent la moralité & la présentent d'une manière à faire la plus heureuse impression sur un esprit juste. Plusieurs de ces réflexions répandent un grand jour sur des objets que des hommes fameux ont embrouillés par trop de faveur, & ramènent le lecteur à la première & vraie notion de la chose. C'est ainsi qu'après avoir rapporté le déluge avec les circonstances les plus remarquables qui accompagnerent ce mémorable événement, l'auteur continue de la sorte. „ La mémoire de ce

---

Religion sont encore respectées : ainsi que je le vois par la teneur de son catalogue. S'il est des livres de ce genre qu'il n'a pas, il s'empressera de se les procurer dès qu'on les demandera.

„ terrible châtement s'est conservée chez tou-  
 „ tes les nations , ainsi que celle des crimes  
 „ qui l'ont attiré. L'arche où furent sauvés les  
 „ restes du genre-humain , a été de tout tems  
 „ célèbre en Orient , sur-tout dans les lieux  
 „ où elle s'arrêta après le déluge. Plusieurs cir-  
 „ constances de ce grand événement se trou-  
 „ vent marquées dans les annales & dans les  
 „ traditions des anciens peuples. La constitu-  
 „ tion actuelle du globe en montre encore les  
 „ vestiges. On trouve dans les entrailles de la  
 „ terre , même à une très-grande distance de  
 „ la mer , une quantité prodigieuse de coquil-  
 „ les , de dents de poissons , de débris d'ani-  
 „ maux marins , dont les especes sont étran-  
 „ geres à nos contrées. Il est évident que ces  
 „ corps viennent de la mer , & qu'ils ont été  
 „ transportés dans des pays si éloignés par une  
 „ inondation subite , & par un mouvement  
 „ violent des eaux sur toute la surface du  
 „ globe. Il faut donc que la terre ait été au-  
 „ trefois couverte des eaux de la mer ; & l'on  
 „ peut regarder ces débris de poissons , comme  
 „ des monumens qui confirment le récit de  
 „ Moïse , & comme les médailles du déluge. „

Puis quittant la physique pour la morale &  
 des considérations ascétiques , l'auteur ob-  
 „ serve que „ Noé a représenté le Sauveur fu-  
 „ tur , en qui toute la race humaine devoit  
 „ être un jour renouvelée. L'arche étoit la  
 „ figure de l'Eglise , hors de laquelle on ne  
 „ peut trouver le salut. Tous ceux qui n'y sont  
 „ point entrés , ou qui en sortent avant leur  
 „ mort , périront sans ressource. L'inondation

„ qui faisoit tout périr , fauvoit l'arche en la  
 „ garantissant des écueils , & en l'élevant vers  
 „ le ciel : de même les tempêtes que l'Eglise  
 „ éprouve , contribuent à l'élever vers Dieu ,  
 „ & à avancer la sanctification des élus. „

On trouve un grand fond d'explications &  
 le moyen de répondre à une multitude de dif-  
 ficultés & de questions , dans ce que l'auteur dit  
 des effets & des conséquences physiques du  
 déluge. „ A ce moment commença une nou-  
 „ velle révolution de siècles , & pour ainsi dire  
 „ un monde nouveau , une nouvelle terre ;  
 „ mais cette terre , déjà frappée de malédic-  
 „ tion après le péché du premier homme , per-  
 „ dit encore par l'effet naturel d'une si lon-  
 „ gue inondation , une partie de sa force & de  
 „ sa fécondité : il y resta une impression éter-  
 „ nelle de la vengeance divine. Jusqu'au dé-  
 „ luge toute la nature étoit plus forte & plus  
 „ vigoureuse. Par cette immense quantité d'eaux  
 „ qui la couvrirent , & par le long séjour qu'el-  
 „ les y firent , les fucs qu'elle renfermoit fu-  
 „ rent altérés ; l'air , chargé d'une humidité  
 „ excessive , fortifia les principes de la corrup-  
 „ tion ; & la vie humaine , qui jusques-là du-  
 „ roit près de mille ans , se raccourcit peu-à-  
 „ peu. Ainsi devoient disparaître & s'effacer  
 „ les restes de la première institution. La na-  
 „ ture changée avertissoit l'homme que Dieu  
 „ n'étoit plus le même à son égard , depuis  
 „ qu'il avoit été irrité par tant de crimes. „

En parlant de l'ordre de Josué qui arrêta le  
 soleil , prodige que la contrôlante philosophie  
 regarde comme au-dessous ou au-dessus de Dieu

(car l'on débrouille difficilement le vrai sens de leurs censures), mais qui n'a rien d'étrange pour les vrais adorateurs de la divine puissance ; soit que cet astre se soit effectivement arrêté , soit que la terre , soit que la lumière projetée sur la terre ait été prolongée ; en parlant , dis-je , de ce célèbre événement, l'auteur ajoute. „ C'é-  
 „ toit pour manifester sa puissance aux yeux  
 „ des nations idolâtres , & pour leur montrer  
 „ l'absurdité de leur culte que Dieu fit alors  
 „ ce grand miracle. Rien n'est difficile au  
 „ Tout-Puissant : il a établi l'ordre constant de  
 „ l'univers pour élever l'esprit de l'homme à  
 „ la connoissance de ses perfections invisibles  
 „ par les merveilles visibles qu'il expose à ses  
 „ sens. Il suspendit cet ordre en cette occa-  
 „ sion , pour montrer que les plus grands pro-  
 „ diges ne lui coûtent rien ; qu'il est l'arbitre  
 „ souverain de toutes les créatures , & qu'il  
 „ est absolument indépendant des loix de la  
 „ nature ; parce que lui seul est l'auteur de  
 „ ces loix , que la nature elle-même n'est au-  
 „ tre chose que sa volonté toute-puissante. „

La force extraordinaire de Samson & la singularité de ses étonnans exploits , deviennent une chose toute simple & naturelle dans les vues & l'intention de la Providence , que l'auteur expose avec autant d'ingénuité que de justesse. „ Ces actions nous paroissent bien ex-  
 „ traordinaires ; mais il falloit qu'elles le fus-  
 „ sent , pour frapper les esprits d'un peuple  
 „ grossier. Dieu , pour confondre l'orgueil des  
 „ Philistins , jugea à propos de n'opposer à un  
 „ peuple entier qu'un seul homme qu'il doua

„ d'une force furnaturelle : c'étoit , dans les  
 „ circonstances , le moyen le plus propre à  
 „ humilier les ennemis de son peuple , & à  
 „ faire éclater sa protection particuliere à l'é-  
 „ gard de ce même peuple. „ \*

\* Antres  
 vues sur  
 les ex-  
 ploits de  
 Samson ,  
 15 Avril  
 1786 , p.  
 558.

Les trois cens hommes avec lesquels Gédéon  
 reçut ordre de combattre les Madianites , après  
 avoir congédié le reste de sa nombreuse ar-  
 mée , conduisent l'auteur à la réflexion suivante.

„ On ne peut douter du dessein de Dieu dans  
 „ cette partie de l'Histoire-Sainte , après qu'il  
 „ s'en est expliqué lui-même. Il vouloit mon-  
 „ trer que c'étoit lui qui agissoit. En employant  
 „ des moyens manifestement insuffisans , il  
 „ vouloit qu'on ne pût attribuer qu'à lui des suc-  
 „ cès humainement impossibles : en un mot ,  
 „ son dessein étoit de convaincre tous les es-  
 „ prits que c'étoit lui qui gouvernoit son peu-  
 „ ple , & d'affermir ce même peuple dans la  
 „ foi de sa Providence. „

Ailleurs M. l'Homond donne plus d'éten-  
 due encore à cette réflexion , & l'applique à  
 une multitude d'événemens de cette partie de  
 l'Histoire-Sainte. „ Afin que l'on ne puisse se  
 „ méprendre sur le véritable auteur de la vic-  
 „ toire , ces libérateurs que Dieu choisit , pour  
 „ affranchir son peuple , ne sont pas les plus  
 „ riches ni les plus accredités de la nation ,  
 „ ni les plus distingués par leurs talens ou par  
 „ leur expérience. On n'emploie ni le nom-  
 „ bre ni le courage des combattans , ni la force  
 „ des armes. Par-tout Dieu paroît seul ; ou  
 „ s'il met en œuvre quelques moyens , ils sont  
 „ si foibles , si méprisables par eux-mêmes ,

„ que l'on est obligé de reconnoître que c'est  
 „ Dieu qui agit. Si la victoire avoit été rem-  
 „ portée par les voies ordinaires, on auroit  
 „ arrêté les yeux sur les hommes, & oubliant  
 „ Dieu qu'on ne voyoit pas, on leur auroit  
 „ rapporté toute la gloire des bons succès. Au  
 „ contraire, la maniere dont tout est conduit  
 „ chez ce peuple, ne laisse aucun lieu à l'é-  
 „ quivoque, & l'on est forcé d'y reconnoître  
 „ le doigt de Dieu. Le Seigneur avoit encore  
 „ un dessein plus relevé : en rendant ainsi sen-  
 „ sible sa Providence dans l'ordre naturel, il  
 „ vouloit établir sur cette base inébranlable  
 „ la foi d'un autre ordre de Providence. Aux  
 „ jours du Messie, Dieu devoit ne promettre  
 „ aux hommes que des biens invisibles & cé-  
 „ lestes : il devoit ne les menacer que de  
 „ maux à venir & inaccessibles aux sens. Il  
 „ falloit donc commencer par récompenser la  
 „ vertu & punir le vice d'une maniere sen-  
 „ sible, pour disposer les esprits à croire aux  
 „ biens & aux maux de la vie future. „ (a)

---

(a) Il y a çà & là quelques passages qui suppo-  
 sent un certain degré d'instruction dans le lecteur  
 ou qui demandent un mot d'explication. Les juifs ont  
 toujours cru aux biens & aux maux de la vie fu-  
 ture : mais dans l'ancienne loi, les châtimens &  
 les récompenses temporels étoient presque toujours  
 l'expression subite & présente de la divine justice,  
 qui dans la nouvelle loi renvoie plus souvent ses  
 arrêts au-delà du tombeau & les exécute dans les  
 régions éternelles & invisibles. *Cat. philos.* n. 192,  
 Solide réflexion de Bossuet *ibid.* Beaux passages de  
 l'Evangile & de St. Paul, *ibid.* p. 336, note (a).

On ne peut guere rassembler plus de choses dans un tableau très-resserré, que ne fait l'auteur en parlant des figures de l'Ancien Testament, qui annonçoient par une espece de prophétie de fait & d'action, les événemens du nouveau (a). Cet ensemble a quelque chose de frappant qui nourrit la piété en même tems qu'il fortifie la foi. » Ce qu'il y avoit de plus  
 » beau dans la loi de Moïse, c'est qu'elle pré-  
 » paroît les voies à une loi plus auguste, à la  
 » loi du Messie, que Moïse lui-même avoit  
 » prédit. Par cet ordre visible de Providence,  
 » que Dieu a suivi à l'égard de l'ancien peu-  
 » ple, il vouloit non-seulement attacher ce  
 » peuple à son service, mais encore préparer  
 » le genre-humain à croire un autre ordre de  
 » Providence tout spirituel, qui devoit être  
 » un jour révélé par le Messie. Pour mieux  
 » disposer les hommes à ce nouvel ordre, où  
 » il ne promettoit que des biens invisibles,  
 » des biens célestes, il voulut que tout ce qui  
 » arriveroit au premier peuple, fût une figure  
 » de ce qui arriveroit dans la suite au second  
 » peuple. Il mit un rapport admirable entre

---

(a) St. Paul développe admirablement cette matière dans son *Épître aux Hébreux*. Philon, quoique Juif & ne pouvant dès-lors saisir l'application des figures, convient néanmoins que l'ancienne loi étoit figurative. Josephé étoit dans la même persuasion. Il faut convenir néanmoins que quelques auteurs ont donné trop d'étendue à l'application des figures, qu'ils n'ont pas toujours bien choisi les pendans, qu'ils ont rapproché des disparates & négligé la justesse des comparaisons.

» Moïse & Jesus-Christ, entre la loi donnée  
» sur le Mont-Sinaï & la loi évangélique, en-  
» tre le sacerdoce d'Aaron & le sacerdoce du  
» Sauveur, entre les sacrifices lévitiqes & le  
» sacrifice de la croix ; en un mot, il voulut  
» que le ministere de Moïse fût comme l'es-  
» quisse de celui de Jesus-Christ, & que l'an-  
» cienne alliance fût comme le crayon de la  
» nouvelle alliance, de manière qu'il n'y eût  
» entre elles d'autre différence, que celle qui  
» se trouve entre un tableau commencé & un  
» tableau achevé. Dieu s'est plu à peindre  
» l'œuvre future du Rédempteur sous mille  
» images diverses : il a montré dans l'immo-  
» lation de l'agneau Pascal, la mort sanglante  
» du Sauveur ; dans la délivrance de l'ancien  
» peuple, l'affranchissement du nouveau ; dans  
» la manne du désert, la nourriture céleste  
» de l'Eucharistie ; dans le serpent d'airain,  
» Jesus-Christ guérissant nos ames du haut de  
» sa croix ; dans la personne de Joseph, Jesus-  
» Christ vendu par ses freres & devenu le  
» Sauveur du monde ; enfin, dans celle de  
» Jonas, Jesus-Christ enseveli durant trois jours  
» dans le sein de la terre, & sortant plein de  
» vie du tombeau &c. En traçant des figures  
» si intéressantes, Dieu avoit dessein de rendre  
» sensibles les mysteres futurs de son Fils,  
» pour ceux à qui il en donnoit dès-lors l'in-  
» telligence par une lumiere intérieure, & d'af-  
» fermir un jour dans la foi de ces mêmes  
» mysteres ceux qui, après l'accomplissement,  
» verroient le rapport frappant qui se trouve  
» entre les figures & ces mysteres : car quoi-

» que ce rapport ait été obscur & comme voilé  
 » avant l'événement, il est certain qu'aujourd'hui  
 » d'hui l'on ne peut comparer les faits de l'E-  
 » vangile avec ceux de l'Ancien Testament,  
 » sans être vivement frappé de la parfaite con-  
 » formité que l'on y remarque aisément, &  
 » sans être intimement persuadé que la sagesse  
 » divine a eu intention de représenter les uns  
 » par les autres. Remarquez que les figures ont  
 » presque toutes le même objet, le sacrifice  
 » ou la mort du Rédempteur. Chacune en par-  
 » ticulier annonce cette mort, & toutes cons-  
 »pirent à réunir les diverses circonstances de  
 » ce grand mystère. Le sacrifice d'Isaac peint  
 » celui du Messie comme volontaire de sa part  
 » & comme ordonné par son Pere. Le sacri-  
 » fice de l'agneau Pascal montre le même mys-  
 » tère comme procurant le salut du peuple.  
 » L'érection du serpent d'airain représente le  
 » genre de mort qu'endurera le Messie, & le  
 » fruit de cette mort. Ce ne sont point des  
 » traits épars, rapprochés avec étude & avec  
 » art, qui forment ces tableaux, où Jesus-Christ  
 » est si reconnoissable : chaque figure offre un  
 » tableau entier ; la réunion de ces figures ne  
 » fait qu'ajouter les divers points de vue du  
 » même tableau. Elles démontrent d'une ma-  
 » nière convaincante pour tout esprit sérieux  
 » que le Messie devoit être offert en sacrifice, &  
 » mourir pour le salut des hommes. Elles prou-  
 » vent que Jesus-Christ, qui a si dignement  
 » rempli toutes ces figures, est certainement  
 » le Messie promis & représenté dès la nais-  
 » sance du monde. Je conviens qu'il faut con-

» noître Jesus-Christ & son Evangile , pour  
» bien saisir ces rapports admirables ; & que ,  
» fans cette connoissance , ils sont comme ca-  
» chés sous un voile épais. On peut comparer  
» les figures du Sauveur dans l'Ancien Testa-  
» ment à ces peintures , qui sont faites pour  
» être vues d'un lieu déterminé. Si le specta-  
» teur n'est pas dans la position convenable ,  
» il ne distinguera pas tous les traits , il n'en  
» saisira point les rapports ; mais s'il se place  
» dans le vrai point de vue , il y appercevra  
» une figure régulière. L'art du peintre n'en  
» fait que mieux connoître son intention. De  
» même l'Ancien Testament est un grand ta-  
» bleau où sont dessinés tous les mysteres du  
» Nouveau ; mais les traits y sont jettés de  
» maniere que pour en bien saisir l'ensemble ,  
» il faut être placé au tems de l'accomplisse-  
» ment ; & l'intention que Dieu a eue de  
» faire voir un jour la ressemblance , n'en est  
» que mieux marquée pour ceux qui ont une  
» fois découvert l'analogie des deux Testamens.  
» Ces tableaux sont trop multipliés , leur rap-  
» port au Messie est trop sensible , pour ne pas  
» l'y reconnoître. Prétendre que cette ressem-  
» blance est l'effet du hasard , c'est être aussi  
» peu sensé , que le seroit un homme qui  
» voyant plusieurs portraits du roi , faits par  
» différens peintres , soutiendrait qu'aucun de  
» ces peintres n'a eu intention de représenter  
» le roi , & que tous ces portraits ne lui res-  
» semblent que par hasard. Il est donc prouvé  
» que Dieu a voulu , par toutes ces figures ,  
» préparer les esprits à la foi des mysteres du

» Sauveur, non pas en ce sens que tous ceux  
 » qui ont vu les figures, y aient apperçu les  
 » mysteres, mais en ce sens, que les mysteres  
 » en deviennent plus croyables pour ceux qui,  
 » après l'accomplissement, les voient repré-  
 » sentés d'avance dans un si grand nombre  
 » de figures. »

L'histoire d'Esther, que l'auteur peint avec les traits les plus intéressans, pleine d'instruction & de la plus touchante morale, est terminée par ces réflexions. » Que la Providence divine » est admirable ! Quelle profondeur dans ses » voies ! C'est Aman lui-même qui prépare le » gibet auquel il sera attaché, en punition de » sa cruelle ambition. Ce sont les freres de » Joseph qui le mettent sur la voie des hon- » neurs, où ils veulent l'empêcher de parve- » nir. C'est la fille de Pharaon qui fait élever » Moïse dans le palais même du roi. Dieu fait » exécuter ses desseins par ceux mêmes qui » veulent les traverser. »

Après avoir fait l'histoire de la version *des septante* que Ptolomée fit faire avec tant de soin & de précaution, qui répandit parmi les païens tant de précieuses lumières, comme il est aisé de le voir dans leurs ouvrages, & qui est encore aujourd'hui la seule version grecque qui ait de l'autorité ; M. l'H. s'arrête un moment sur les effets de cette traduction fameuse & de cette publication des Livres-Saints parmi les nations, & sur les conclusions importantes qu'on doit en tirer. » Elle fut lue & approu- » vée en présence du roi, qui admira sur-tout » la profonde sagesse des loix de Moïse, &

» renvoya les interpretes avec de riches pré-  
 » fens pour eux & pour le temple de Jérusalem. Il résulte de ce fait , une nouvelle  
 » preuve de l'antiquité des prophéties (a). Il  
 » est certain que du tems des Ptolomées , long-  
 » tems avant la naissance de Jesus-Christ , il  
 » s'est fait une version grecque des Livres-Saints.  
 » Les prophéties que nous avons rapportées ,  
 » se trouvent dans cette version que nous avons  
 » encore. Ces prophéties sont donc incontes-  
 » tablement antérieures à l'Evangile : non-seu-  
 » lement leur existence , mais leur publicité  
 » même a donc précédé de plusieurs siècles  
 » les événemens qui en font l'objet. Cette ver-  
 » sion des Ecritures de l'Ancien Testament ,  
 » faite dans la langue la plus vulgaire & la  
 » plus générale en Orient , ouvrit à une infi-  
 » nité de peuples , l'intelligence des Livres-

(a) Van Dale a cru que Ptolomée n'avoit fait traduire que le Pentateuque , & que la version des autres livres qu'on trouve dans la version des septante , est l'ouvrage d'autres interpretes ; sentiment contredit avec raison par Bonfrerius & autres favans. Mais dans tous les cas , les Livres-Saints n'en furent ni moins répandus ni moins connus : car ces versions sont très-anciennes. Il paroît même certain qu'il y a eu une version très-antérieure à Ptolomée , dont Eusebe , dans sa *Préparation* , fait une mention expresse. Voyez *Aristée* dans le *Dict. hist.* ; mais l. 19 lisez : *on crut que c'étoit la même que citoit St. Jérôme* , au lieu du galimathias que l'imprimeur a substitué à cette phrase. ( j'ai le désagrément de ne trouver presque aucun article qui n'ait été défigurés dans l'impression : c'est l'enfer de M. Godeau ; ses peines sont éternelles , on n'en sort pas ).

» Saints, & fut le fruit le plus précieux de la  
 » domination des Grecs. L'on voit clairement  
 » qu'elle entroit principalement dans le des-  
 » fein, que Dieu avoit eu en livrant tout l'O-  
 » rient aux Grecs, & en les y maintenant mal-  
 » gré leurs divisions. L'on conçoit que c'étoit  
 » dans cette vue, qu'il avoit fait succéder à  
 » l'empire des Perfes celui des Grecs, dont  
 » la langue prit faveur chez tous les peuples  
 » qu'ils avoient subjugués. Dieu préparoit ainsi  
 » une voie aisée à la prédication de l'Evan-  
 » gile, qui n'étoit plus éloignée, & il facili-  
 » toit la réunion de tant de peuples dans une  
 » même société, dans une même doctrine &  
 » dans un même culte. La langue grecque,  
 » la plus belle, la plus féconde, la plus cor-  
 » recte qui fût alors dans l'univers, devint un  
 » lien de communication entre les différentes  
 » nations, qui jusques-là avoient été séparées  
 » de langage & de mœurs; elle fournit aux  
 » Apôtres un moyen prompt & facile de ré-  
 » pandre la doctrine Evangélique. C'est donc  
 » le but que la sagesse divine s'étoit proposé  
 » dans la révolution, qui donna naissance à  
 » la troisième monarchie. »

Ces passages peuvent suffire pour donner  
 une idée de cet ouvrage aux lecteurs judicieux;  
 & pour les convaincre qu'il mérite à tous égards  
 d'être substitué à celui qu'on a trop long-tems  
 mis entre les mains de la jeunesse sous le nom  
 factice de *Royaumont* (a), ouvrage aride &  
 squeleteux,

---

(a) Isaac-Louis le Maître de Sacy, selon la com-

aqueleux, d'une narration froide & parasite, quelquefois indiscrete & peu assortie à l'âge pour lequel elle fut faite. Quoique les erreurs du parti n'y soient pas prodiguées, elles ne laissent pas de se montrer dans l'occasion. (a)



*Des premiers principes du Systéme Social, appliqués à la révolution présente.* A Paris, chez Guerbart, 1791, broch. in-8vo. de 131 pag.

**L**ES divers paragraphes de cet ouvrage traitent de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la force publique, du contrat social, de l'armée, de l'impôt, des mœurs, de la justice, de la Religion, & d'autres objets non moins importans : il est terminé par des apperçus sur les causes de la révolution actuelle, & par des vues sur les suites probables des états-généraux. L'auteur y prouve que l'influence des idées religieuses est encore plus utile à la législation qu'à la morale (b); il y

---

opinion, est l'auteur de cet abrégé, que d'autres attribuent à Nicolas Fontaine, son compagnon de prison, lors de leurs communes souffrances pour la cause de Janfénius.

(a) Réflexions sur ces sortes d'ouvrages, écrits par des gens de parti. 1 Juin 1781, p. 264. — 1 Mars 1785, p. 334. — *Dict. hist. art.* BARRAL.

(b) Citons à ce sujet l'auteur favori de l'assemblée-nationale; celui à qui elle élève des statues,

démontre que cette égalité si désirée, si vantée, ce talisman de la révolution actuelle, n'est qu'une chimere. „ Les hommes sont égaux, „ dit-il, de droit, sans doute (a); de fait, „ nullement. La force ou l'adresse d'un seul „ homme peut l'emporter sur celle de vingt. „ Le génie & la voix d'un seul homme peuvent „ entraîner la pensée & la volonté de plusieurs „ milliers d'hommes; ces hommes-là ne sont „ pas les égaux de leurs semblables (b). L'hom-

\* 1 Fév.  
188, 191.

& dont elle nourrit la p. aux dépens du trésor public \*, celui qu'elle fait profession de suivre, mais qu'elle ne comprend pas, ou qu'elle repousse quand il ne flatte pas les passions ou les caprices de ses coriphées. „ Les dissensions affreuses, dit J. J. Rousseau, les désordres intimes qu'entraîneroit nécessairement ce dangereux pouvoir (le droit de renoncer à la dépendance de ses chefs), montrent „ plus que toute autre chose, combien les gouvernemens humains avoient besoin d'une base plus „ solide que la saine raison, & combien il étoit „ nécessaire au public que la volonté divine intervint, pour donner à l'autorité souveraine un caractère sacré & inviolable, qui ôtât aux sujets „ le funeste droit d'en disposer. Quand la Religion n'auroit fait que ce bien aux hommes, ç'en étoit assez pour qu'ils dussent tous la chérir & „ l'adopter, même avec ses abus, puisqu'elle épargne encore plus de sang que le fanatisme n'en fait couler „. *Diss. sur l'inégal. des hommes.*

(a) Encore cela doit-il s'expliquer : car l'ignorance ou la méchanceté peuvent en tirer d'étranges conséquences, 15 Juill. 1790, p. 422.

(b) Écoutez encore un auteur chéri de l'Assemblée-nationale. „ La chimere de l'égalité, dit Raynal, est la plus dangereuse de toutes dans une

„ me est moralement libre, lorsqu'il est plus  
 „ soumis aux principes fixes de la raison, qu'au  
 „ mouvement vague, impétueux de ses sens,  
 „ de ses goûts, de ses habitudes. L'homme  
 „ n'est civilement libre, que lorsqu'il est plus  
 „ soumis à l'empire des loix qu'à aucune autre  
 „ volonté quelconque, même à la sienne. Il y  
 „ a liberté par-tout où la loi soumet & protège  
 „ également tous les individus de la société. „

---

*NIHIL sub sole novum.* Tous les jours je suis convaincu par de nouvelles preuves, de cet axiome de l'Ecclésiaste. Sur-tout en fait d'erreurs, de systèmes creux, de déraisonnements, d'entreprises & d'inventions contre la foi de Jesus-Christ; on peut dire, *Nihil sub sole novum* (a). On se souvient du compte détaillé

---

„ société policée. Prêcher ce système au peuple,  
 „ ce n'est pas lui rappeler ses droits, c'est l'inviter  
 „ au meurtre & au pillage; c'est déchaîner des ani-  
 „ maux domestiques, & les changer en bêtes fé-  
 „ roces. Il faut adoucir & éclairer ou les maîtres  
 „ qui les gouvernent ou les loix qui les condui-  
 „ sent; mais il n'y a dans la nature qu'une éga-  
 „ lité de droit, & jamais une égalité de fait. Les  
 „ sauvages même ne sont point égaux, dès qu'ils  
 „ sont rassemblés en hordes. Ils ne le sont que  
 „ quand ils errent dans les bois; & alors même  
 „ celui qui se laisse prendre sa chasse, n'est pas l'é-  
 „ gal de celui qui l'emporte. Voilà la première ori-  
 „ gine de toutes les sociétés „ *Tabl. de la révol.*  
*des colonies Angl.*

(a) Exemple frappant, 1 Avril 1791, p. 493.

Autre 15 Mars, p. 409. — J'ajouterai

que j'ai rendu d'un ouvrage de *Deo uno & trino*, & de la savante réfutation qu'en a fait l'il-

le plagiat de l'assemblée-nationale, dans la déclaration des droits de l'homme, en copiant exactement les maximes du fanatique & abominable Muncer, chef des Anabaptistes. „ Nous sommes tous freres, disoit cet enthousiaste, & nous n'avons qu'un pere commun dans Adam. D'où vient donc cette différence de rangs & de biens, que la tyrannie a introduite entre nous & les grands du monde ? Pourquoi gémissons-nous dans la pauvreté, & serons-nous accablés de travaux, tandis qu'ils nagent dans les délices ? N'avons-nous pas droit à l'égalité des biens, qui, de leur nature, sont faits pour être partagés sans distinction entre tous les hommes ? La terre est un héritage commun, où nous avons une part qu'on nous ravit. Quand avons-nous donc cédé la portion de l'hérédité paternelle ? Qu'on nous montre le contrat que nous en avons passé. Rendez-nous, riches du siècle, avares usurpateurs, les biens que vous retenez dans l'injustice : ce n'est pas seulement comme hommes que nous avons droit à une égale distribution des avantages de la fortune ; c'est aussi comme chrétiens. A la naissance de la Religion, n'a-t-on pas vu les Apôtres n'avoir égard qu'aux besoins de chaque fidele, dans la répartition de l'argent qu'on apportoit à leurs pieds ? Ne verrons-nous jamais renaître ces tems heureux ? Et toi, infortuné troupeau de Jesus-Christ, gémiras-tu toujours dans l'oppression, sous les puissances ecclésiastiques & sous l'autorité séculière „ ? Ce beau discours n'est-il pas exactement dans le sens de la révolution Française ? Il produisit les plus grands effets : les meurtres, les pillages, les profanations, les sacrilèges en furent les fruits. Les mêmes conséquences découlaient dans tous les tems, des mêmes principes.

lustre université de Cologne ( 1 Fév. 1790 , p. 167 ). Voulant me rappeler , il y a quelques jours , certaines observations inférées dans le *Catéchisme philosophique* , je suis tombé , n. 517 note (a) , t. 3. p. 165. édit. de Liege 1787 , sur le passage suivant , qui s'étoit effacé dans ma mémoire , lorsque j'ai parlé du traité de *Deo uno & trino*. » Un écrivain asservi » à la faction des Arnauld & des Quesnel , » prétend que la scholastique a altéré le dogme » de la Trinité , qui selon lui , consistoit anciennement à professer trois natures en Dieu. » Raisonner de la sorte , c'est afficher l'ignorance la plus grossière , parce qu'il est connu que les théologiens ont constamment défendu contre les Ariens & les sophistes , la foi de Nicée & la consubstantialité des personnes. C'est afficher l'hérésie ; d'abord celle des Trithéites , & de plus celle des sectaires modernes , qui affirment que la vraie foi à péri , contre la promesse de Jesus-Christ , & qu'elle ne s'est retrouvée que dans quelques têtes privilégiées des derniers siècles. C'est afficher l'athéisme , parce qu'en détruisant l'unité de Dieu , on en détruit l'essence. » C'est là , j'ose l'affurer , la vraie & seule source où le docteur de Trèves a puisé ses erreurs ; c'est le fameux ouvrage de Faydit , intitulé : *Altération du dogme théologique , par la philosophie d'Aristote*. 1696. Si je me trompe , il fera aisé de me réfuter , par la comparaison des deux ouvrages ( je n'ai à la main ni l'un ni l'autre & ne suis pas à même de me les procurer ).

Dans le même tems j'ai été dans le cas de consulter pour un objet tout différent, les *Epîtres* de St. Jérôme. Je tombai par hasard sur sa Lettre au pape Damase (l. 1. Épist. 25), dont tout le but est de repousser l'erreur des Trithéïtes ou de trois natures en Dieu. Il est vrai que cette Lettre est citée dans le *Judicium* de l'université de Cologne, mais l'ensemble ne s'y trouve pas. Je crois devoir la transcrire, parce qu'elle est singulièrement remarquable en ce qu'elle combat directement & avec une rare énergie, l'erreur qu'on prétend avoir été avant le 12e. siècle la doctrine générale de l'Eglise. On y voit que le saint Docteur s'alarmoit du mot d'*hypostase*, en usage parmi les Grecs (& qui fut ensuite généralement adopté) pour rendre celui de *personne*; & cela précisément, parce qu'il craignoit qu'on ne pût en inférer trois natures. Il n'est pas possible de trouver une preuve plus décisive de la doctrine de l'Eglise sur cet objet dans ces siècles reculés. On voit encore dans cette même Lettre, que c'est au souverain Pontife, à l'évêque de Rome, que les plus grands Docteurs de l'Eglise s'en rapportent dans leurs embarras & leurs doutes; & qu'ils en demandent le jugement, même sur la manière dont ils doivent s'exprimer, & les paroles qu'ils doivent employer.

Ego nullum primum, nisi Christum sequens, beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, communionem confocior: super illam petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est. Si quis in arcâ Noë non fuerit, peribit regnante diluvio. Et quia pro meis facinoribus ad eam solitudinem commigravi, quæ Sy-

riam juncto Barbariæ fine determinat, nec possum sanctum Domini, tot interjacentibus spatiis à sanctimoniâ tuâ semper expetere; ideo hîc collegas tuos Ægyptios confessores sequor, & sub onerariis navibus parvâ naviculâ delitescō. Non novi Vitalem, Meletium respuo, ignoro Paulinum. Quicumque tecum non colligit, spargit: hoc est, qui Christi non est, antichristi est. Nunc igitur, proh dolor! post Nicenam fidem, post Alexandrinum juncto pariter Occidentale decretum trium hypostaseon ab Arianorum præfule & Campensibus, novellum à me homine Romano, nomen exigitur. Qui quæso, ista Apostoli prodidere? Quis novus magister gentium Paulus hæc docuit? Interrogamus, quid tres hypostases posse arbitrentur intelligi? Tres personas subsistentes aiunt; respondemus nos ita credere. Non sufficit sensus, ipsum nomen efflagitant: quia nescio quid veneni in syllabis latet. Clamamus, si quis tres hypostases, aut tria enypostata, hoc est, tres subsistentes personas non confitetur, anathema sit. Et quia vocabula non ediscimus, hæretici judicamur. Si quis autem hypostasin *ousiam* intelligens, non in tribus personis unam hypostasin dicit, alienus a Christo est: & sub hâc confessione vobiscum pariter cauterio unionis inurimur. Discernite, si placeat, obsecro: non timebo tres hypostases dicere: si jubetis, condatur nova post Nicenam fides: & similibus verbis, cum Arianis confiteamur orthodoxi. Tota sæcularium litterarum schola nihil aliud hypostasin, nisi *ousiam*, novit. Et quis, rogo, ore sacrilego tres substantias prædicabit? Una est Dei & sola natura, quæ verè est: id enim, quod subsistit, non habet aliundè, sed suum est. Cætera quæ creata sunt, etiam si videntur esse, non sunt, quia aliquando non fuerunt, & potest rursum non esse, quod non fuit. Deus solus, qui æternus est, hoc est qui exordium non habet, essentiæ nomen verè tenet. Idcirco & ad Moïsen de rubo loquitur: *Ego sum, qui sum*. Et rursum: *Qui est, me misit*. Erant

Exod. 3.

utique tunc angeli, cœlum, terra, maria : & quo modo commune nomen essentiæ propriæ sibi vindicat Deus ? Sed quia illa sola natura est perfecta & in tribus personis Deitas una subsistit, quæ est verè, & una natura est : quisquis tria esse, hoc est tres esse hypostasies, id est, *ousias* dicit, sub nomine pietatis, tres naturas conatur asserere. Et si ita est, cur ab Ario parietibus separamur, perfidiâ copulati ? Jungatur cum beatitudine tuâ Urlicinus, cum Ambrosio sociatur Auxentius. Absit hoc a Romanâ fide : sacrilegium tantum religiosa populorum corda non hauriant. Sufficiat nobis dicere, unam substantiam, tres personas subsistentes, perfectas, æquales, cœternas. Taceantur tres hypostasies, si placet, & una teneatur. Non bonæ suspicionis est, cùm in eodem sensu verba dissentiunt, sufficiat nobis memorata credulitas. Aut si rectum putatis tres hypostasies cum suis interpretationibus debere nos dicere, non negamus : sed mihi credite, venenum sub melle latet, Cor. II. transfiguravit se angelus satanæ in angelum lucis. Benè interpretantur hypostasim, & cùm id quod ipsi exponunt, habere me dicam, hæreticus judicor. Quid tam anxie unum verbum tenent ? Quid sub ambiguo sermone latitant ? Si sic credunt ut interpretantur : non damno, quod retinent. Si sic credo, ut ipsi sentire se simulant, permittant & mihi, meis verbis suum sensum loqui. Quamobrem obtestor beatitudinem tuam per Crucifixum, mundi salutem, per homouision Trinitatem, ut mihi epistolis tuis sive tacendarum, sive dicendarum hypostasieon detur auctoritas.

Qu'on juge après cela, & tant d'autres passages des Peres grecs & latins, qui prouvent leur unanimité sur ce grand point de la croyance chrétienne, de la bonne foi de M. Faydit, qui assigne la doctrine de l'unité de Dieu au douzième siècle. Car pour son copiste, je crois qu'il a été trompé, & qu'il a cru bonnement

avoir fait une savante découverte, que dans le moment actuel il aura sans doute déjà appréciée pour ce qu'elle vaut. Ce Faydit, un des plus ardens boute-feux du parti jansénien, étoit d'une modestie & d'une politesse bien supérieures à celles de tous les Scaliger, Saurin, & Scioppius du monde. Il traitoit Fénélon comme un petit garçon \*; & Bossuet n'étoit pour lui qu'un *âne* proprement dit & la même au-dessous de cet animal. Témoin cette épigramme de sa façon sur un discours où Bossuet avoit cité Balaam.

Un auditeur un peu cynique,  
Dit tout haut, en bâillant d'ennui :  
Le prophete Balaam est obscur aujourd'hui ;  
Qu'il fasse parler sa bourrique  
Elle s'expliquera plus clairement que lui.

Faut-il être surpris qu'un homme si supérieur à Fénélon & Bossuet, ait fait des découvertes uniques en matière de théologie ? Du reste, celle-ci lui tourna mal : car Louis XIV, qui n'entendoit rien à de si belles choses, le fit renfermer à St. Lazare, prison des libertins & des foux, où (selon la commune tradition) on n'entre pas sans recevoir les étriviers.



#### Lettre à l'auteur du Journal.

**D**ANS le Coup-d'œil sur le congrès d'Embs il est dit dans la note, p. 235, que le serment des évêques étoit en usage longtemps avant Grégoire VII, que St. Boniface l'avoit fait recevoir en Allemagne, &

que Grégoire n'a fait que le rétablir. On y cite Thomassin &c. . . . D'après ce passage je n'ai pas craint d'avancer la même chose dans une brochure contre nos novateurs (car malheureusement il y en a même chez nous) qui cherchent à nous détacher du St.-Siege. On m'en demande la preuve, & c'est pourquoi je prends la liberté de vous prier, M., de m'indiquer les sources d'où je puisse tirer des renseignements exacts sur ce fameux serment, qui fait aujourd'hui le principal sujet des déclamations de nos soi-disant catholiques. J'apprends que le P. Zaccaria vient de donner une dissertation historique sur ce serment; mais il m'est impossible encore de me la procurer. J'ai l'honneur d'être &c. ,,

Lulworth Caske,  
Near Wareham,  
Dorsetshire.

Charles Plowken.

Le 19 Janv. 1791.

RÉPONSE. N'étant pas chez moi, & ne pouvant me procurer Thomassin, pour vérifier & transcrire au long la citation dont il s'agit, j'ai consulté Van Espen, l'homme du monde le moins suspect, quand il s'agit de l'autorité pontificale. Il prouve que dès le 11<sup>e</sup>. siècle les évêques promettoient obéissance au pape quoique sans faire serment; & qu'avant Grégoire VII on promettoit cette obéissance avec serment. —

Jus. Eccl. Quant à la formule actuelle du serment, il l'attribue part. tribue à la vérité à Grégoire, en exceptant I, tit. xv, quelques additions postérieures; mais dans tous les cas, il est certain qu'avant Grégoire les évêques faisoient serment d'une véritable obéissance au pape, & qu'ainsi ce serment, quant

à sa substance, son esprit & son but, ne fut pas inventé par Grégoire.

Van Espen trouve que la nouvelle formule est moins canonique que l'ancienne, & qu'elle ressemble à un *serment de fidélité*. Mais la substance & les principaux points de ce serment sont certainement compris dans ce que Van Espen appelle *Canonica obedientia*. On peut même dire qu'il tend à prévenir des erreurs dont on n'avoit pas même l'idée du tems de l'ancienne formule; car on promet de ne pas *assassiner le pape, de ne pas le tuer ou mutiler*, ce que bien certainement on promettoit aussi, mais sans l'exprimer dans l'ancienne formule; car la plaisante obéissance qui s'accorderoit avec l'assassinat? Le pauvre Grégoire vivoit au tems de Henri IV, pour qui toutes les violences étoient bonnes, dès qu'il pouvoit les faire servir à son but; il ajouta donc à l'ancien serment: *non ero in consilio, neque in facto, ut vitam perdat ac membrum, vel capiatur malâ captione &c.*; & quelques autres articles que les circonstances, les besoins de l'Eglise, & la prévoyance pontificale sembloient exiger dans un tems où le schisme, la simonie, une vie mondaine & dissipatrice flétrissoient la gloire de l'épiscopat. Si on y fait mention aussi d'un *secours temporel & militaire*, c'est qu'on faisoit la guerre au pape à toute outrance. (a)

---

(a) On fait que Voltaire lui-même s'est récrié contre la manie simoniaque de Henri IV; mais laissant là son esprit de simonie & de schisme, ne par-

Car qui peut douter que le chef de l'Eglise n'ait le pouvoir d'employer tous les moyens

---

lons que de sa brutalité & de sa cruauté. Qui pourroit sans indignation se rappeler la manière atroce dont il chassa les Envoyés du pape, & dont il le fit appréhender lui-même au corps comme le dernier des scélérats, dans le tems même que le saint Pontife disoit la messe dans l'église de Ste. Marie Majeure. Mais le fils a tellement renchéri sur le pere, que les excès de celui-ci sont presqu'excusés par le tableau des comparaisons. Rien ne ressemble à la rage avec laquelle il traita les Envoyés de Paschal II, & avec laquelle il le fit saisir lui-même par ses satellites & jeter dans une prison affreuse; sinon peut-être le transport d'énergumene qui le fit entrer dans le conclave, donnant aux cardinaux des coups de pied à droite & à gauche, & prenant le pape Gelase par la gorge. Que dire du fameux Ezzelin, général de Frédéric II, qui appliquoit une croix de fer, rougie au feu, à tout ce qui appartenoit au pape de loin ou de près? Ou bien de l'empereur Louis de Baviere, qui par sentence impériale condamna le pape à être brûlé vif en compagnie du roi de Sicile &c. &c. &c. ?... Faut-il être surpris que dans de tels tems, les évêques promissent au pape un secours militaire? Hélas! ils y étoient bien intéressés eux-mêmes; car ils avoient leur tour dans les ravages de la mauvaise humeur impériale. Le pauvre Hérold, archevêque de Saltzbourg, en fut pour ses deux yeux que lui arracha l'empereur Othon. Arnold, archevêque de Mayence, fut condamné par Frédéric Barberouffe, à *porter le chien*, supplice infame dans ce tems-là &c. Et sans l'autorité que les papes furent se conserver, & dont ils se servirent pour protéger les évêques, la dignité épiscopale eût été au-dessous des laquais des princes temporels.

qui lui paroissent propres à conserver & à raffermir l'unité, à s'attacher le plus étroitement qu'il est possible le corps épiscopal, à prévenir les hérésies & les schismes par les précautions les plus efficaces? Que fert-il d'observer qu'avant tel tems les papes n'ont pas fait telle chose, s'il est vrai que chargés de gouverner l'Eglise dans tous les tems, ils ont donné à leur autorité une étendue ou plutôt un exercice proportionnel à la nature des circonstances? Parce qu'un prince n'a pas donné tel édit avant une certaine époque; parce qu'un pere de famille n'aura pas pris avant un certain jour tel arrangement de sa maison; on conclura que l'un & l'autre ont dépassé leur pouvoir? Telle est la logique du siecle. Voilà où aboutit le profond faveur & les érudites découvertes des novateurs. „ Un pouvoir aussi ancien „ que l'Eglise quant à son essence (comme „ nous l'avons déjà dit dans le dernier Journal) quoiqu'il n'ait pas toujours eu la même „ activité, quoique ceux dans les mains desquels il existoit, n'en aient pas toujours fait „ le même usage, ne peut être appelé un „ pouvoir d'usurpation, lorsque les circonstances, les besoins de l'Eglise & sa discipline „ exigent que l'exercice de ce même pouvoir „ devienne plus fréquent & plus habituel „. On doit donc applaudir aux sages observations que faisoit dès l'onzieme siecle le pape Paschal II en prouvant, comme dit Van espen, *Romano Pontifici liberum esse exigere juramentum quod pro conservandâ Ecclesie unitate & obedientiâ in fidem apostolicam judicat necessarium.*

A cela l'on doit ajouter que ledit ferment, bien loin d'être exorbitant & le résultat de précautions excessives, n'est pas même suffisant aujourd'hui pour sortir son effet; puisqu'il n'empêche pas l'esprit de schisme de s'étendre de plus en plus; & que parmi les évêques même qui l'ont prêté, les uns hésitent entre la fidélité & le parjure, & les autres ne font aucune difficulté de violer à la fois & le ferment & l'union catholique. Remarquons encore que les évêques de l'Eglise gallicane, à laquelle on nous renvoie sans cesse pour y trouver de prétendues exceptions ou libertés contre l'autorité pontificale, remarquons, dis-je, que ces évêques ne forment aucune plainte contre ce ferment; qu'ils ne font aucune difficulté de le prêter, qu'ils ne raisonnent ni sur son antiquité ni sur sa légitimité; & que de tous les évêques catholiques ils font les plus fideles à le garder, au prix même de ce qu'ils ont de plus cher, comme ils viennent de le prouver encore, par le spectacle d'une confiance admirable, & qui n'est pas de ce siècle. (a)

---

(a) Et cela est tout-à-fait conséquent. Ce qui irrite les critiques de ce ferment, c'est l'obéissance au pape, vraie & proprement dite *obéissance*, telle que celle qu'un curé, dit Gerson, doit à son évêque. Or, cette obéissance est exprimée avec plus d'énergie dans le ferment prescrit par le concile de Trente, que par celui de Grégoire VII. ROMANO PONTIFICI, BEATI PETRI APOSTOLORUM PRINCIPIS SUCCESSORI, AC JESU-CHRISTI VICARIO, VERAM OBEDIENTIAM SPONDEO AC JURO. Les évêques qui observent ce ferment, n'ont garde de se plaindre de l'autre.

Il n'est que trop vrai hélas ! que les catholiques d'Angleterre font, comme dit M. P., depuis quelque tems inquiétés par des ennemis du St.-Siege, qui voudroient opérer une division. L'état où se trouvent la France & l'Allemagne, est devenu une contagion qui gagne. La Hollande n'est pas plus en sureté ; il y a un grand nombre de curés qui, soit ignorance, soit séduction réfléchie, tiennent d'étranges propos, & ne font pas difficulté de témoigner une haine formelle contre le premier pontife des chrétiens. Il ne reste aux bons catholiques que des vœux pour la conservation de l'unité, & de l'autorité qui lui sert de centre & de base. Je voudrois que dans tous les pays où le danger du schisme se montre plus à découvert, on récitât, par ordre des évêques, la touchante & énergique oraison de la Messe *AD TOLLENDUM SCHISMA.* „ *Deus qui errata corrigis, & dispersa congregas, & congregata conservas : super populum christianum tuæ unionis gratiam clementer infunde ; ut divisione rejectâ, vero pastorî Ecclesiæ tuæ se uniens, tibi dignè valeat famulari.* „

---

*Vers imités d'Horace.*

**N**ous avons déjà rapporté une partie de ces vers, mais l'exemplaire que nous copiâmes alors, étoit imparfait \*. Aujourd'hui on nous \* 15 Janv. 1790, p. 158.

chés dans le premier. Nous transcrivons donc la pièce en entier, d'autant que les circonstances continuent à la rendre intéressante, & qu'elle servira à effacer en quelque sorte les étranges folies que l'auteur (l'abbé Cerutti) a écrites depuis.

Le Peuple étoit esclave, il devient oppresseur.

Après avoir rompu sa chaîne,

Il veut briser encor le rempart défenseur

De la liberté souveraine.

Les orateurs ont dit : Noble, prêtre, soldat,

Que tout reprenne un nouvel être !

Le peuple écoute, il s'arme, & renversant l'Etat,

Il s'anéantit pour renaître.

Tel au bord de l'Indus, flatté d'un sort nouveau,

De Brama l'élève intrépide,

Au sommet d'un bucher attache son berceau :

Et tel l'esclave du Druïde,

Quand Theutatès paroît sur son char solennel,

Devant la roue, avec extase,

Précipite son front, & se croit immortel

Au moment que le char l'écrase.

Ainsi, levant par-tout son terrible étendard,

J'ai vu le schisme populaire,

Au nom de la patrie invoquer le poignard

De la vengeance sanguinaire,

Arracher, déchirer un cœur tout palpitant,

Et dans des fêtes monstrueuses,

D'un cadavre abhorré, sous un fer dégoûtant,

Porter les dépouilles hideuses.

J'ai vu l'humanité, dans ces instans d'horreur,

Voiler sa tête vénérable.

La fausse liberté, fondant sur la terreur

Son despotisme inexorable,

Applaudissoit... L'enfer répondant à ses cris,

Et favourant ce long carnage,

Typhonne lisoit la liste des proscrits

A son conseil antropophage.

*NOUVELLES*



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 4 Mars*). Le grand-seigneur ayant ordonné au bacha de Scutari de se rendre avec toutes ses troupes dans la Bulgarie pour couvrir Andrinople & s'opposer aux progrès des Russes, le bacha, en acquiesçant à cet ordre, a supplié sa hauteesse de vouloir lui accorder le gouvernement de la Romélie. En conséquence un capigi bacha s'est rendu à Scutari, avec trois firmans du grand-seigneur. Par le premier, le frere du bacha a été nommé gouverneur d'Elbasini; par le second, son neveu est fait gouverneur de Hohery, & par le troisieme, le bacha a été nommé séraskier de la Servie & de l'Anatolie; en cette qualité il doit avoir le commandement de 40 mille hommes. Sa hauteesse lui a envoyé en même tems 300 bourses, avec promesse d'une pareille somme dès qu'il seroit entré en campagne.

Il étoit réservé à Jussuf-bacha de ranimer le courage & la valeur asiatiques abattus par de nombreux revers. L'on croit qu'il pourra mettre en campagne 120,000 combattans. Avec des forces aussi formidables, le nouveau grand-visir peut beaucoup compter sur le succès de

la campagne prochaine, s'il parvient à allier au courage naturel des Ottomans, une discipline exacte.

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 8 Avril). Le feld-marchal prince Potemkin, arrivé ici le 11 du mois dernier, a été suivi le 15 par le conquérant d'Ismaïl, le général comte de Suwarow-Kimmitskoy. Les uns attribuent la venue de ces deux généraux, à quelque méfintelligence survenue entre eux : d'autres au contraire affurent qu'ils ont été appelés, pour les consulter sur la conduite de la nouvelle guerre, où la Russie paroît sur le point d'entrer contre la Prusse & ses alliés. Quoi qu'il en soit, si cette nouvelle guerre éclate, il est probable que la Russie, bornera ses conquêtes au point où elles sont à présent, & se contentera d'agir défensivement contre les Turcs, pour déployer plus d'énergie contre ses nouveaux ennemis. C'est la raison qui fait penser à quelques-uns, que le prince Potemkin ne retournera pas en Moldavie, & qu'il restera à Pétersbourg, pour être à portée d'aider de ses conseils la direction de la guerre, soit du côté de la Livonie ou de la Pologne & de la Russie-Blanche. Dans ce cas le commandement en chef des forces, qui serviront contre les Turcs, resteroit au prince Repnin. Le prince Potemkin, depuis son arrivée ici, lui a expédié des couriers successifs, dont les dépêches ne sont pas encore connues. En attendant, le gouvernement donne présentement ses soins aux mesures qu'exige l'at-

taque dont la Russie est menacée par mer & par terre du côté de la Livonie : les villes de Riga & de Revel , contre lesquelles on prétend que se feront les premiers essais de la marine Angloise dans la Baltique , sont mises en état de défense. Dans un grand conseil de l'amirauté , qui s'est tenu , le 14 de ce mois , en présence des amiraux Tschitschagoff & Kruse , l'on a réglé tout ce qui concerne la grande flotte en armement à Cronstadt , ainsi que la nomination & la répartition des capitaines & subalternes , qui commanderont les vaisseaux & frégates , dont elle sera composée. L'impératrice a aussi signé ces jours-ci , sur les présentations respectives du feld-maréchal prince Potemkin , en qualité de chef du département de la guerre , & du conseil de l'amirauté , une nombreuse promotion dans ses forces de terre & de mer.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 10 *Avril*). Un des objets , traités à la séance , que la diete a tenue , *remotis arbitris* , le 28 du mois dernier , a été la Note , remise le même jour par le comte de Goltz , chargé des affaires de S. M. Prussienne , pour désavouer de la manière la plus formelle , les informations données par le général Woyna , ministre de la république à Vienne. Cette Note contient les plus fortes assurances de la pureté des intentions , dans lesquelles la cour de Berlin desire de cultiver une amitié sincère & désintéressée avec la Pologne , en maintenant particulière-

ment l'intégrité de ses possessions actuelles ; que S. M. veut défendre de toutes ses forces , & en ne desirant la cession de Dantzick que dans le cas que la république la trouveroit convenable à ses intérêts , & qu'on pût lui donner un équivalent équitable. Pour plus d'authenticité , il a été inféré dans la même Note, une partie de la lettre écrite de la main du monarque Prussien à M. Goltz , où S. M. dit

» qu'elle ne sauroit assez exprimer sa surprise ,  
 » qu'on ait pu envoyer avec tant de confiance  
 » de pareilles informations en Pologne , &  
 » plus encore qu'on ait pu ajouter la moindre foi à des accusations de cette espece ».

Elle provoque tous & chacun à fournir la moindre preuve , qu'il se soit passé rien entre elle & la cour de Vienne , qui autorise un semblable soupçon. L'on ne sauroit rien ajouter à la force expressive du désaveu dans les termes de S. M. Prussienne. Cependant il reste toujours des esprits prévenus , qu'aucune protestation du contraire ne sauroit faire revenir de leur défiance ; & encore dans la séance du 29 , il y eut des membres qui insisterent sur ce qu'on fit lecture des dépêches du général Woyna dans toute leur étendue ; mais cette communication détaillée fut jugée parfaitement inutile.

Dans les séances du 1 & du 4 de ce mois , le chancelier de la couronne proposa la résolution projetée par la députation des affaires étrangères relativement aux négociations ultérieures avec les ministres d'Angleterre & de Hollande. Cette résolution donna lieu à de longs débats. Quelques membres étoient d'avis qu'il falloit charger la députation de déclarer aux

ministres étrangers que la cession de Dantzick ne pouvoit, en aucune maniere, servir de base auxdites négociations. D'autres soutinrent qu'il falloit suspendre toute résolution sur le sort de ladite ville, & continuer les négociations pour savoir les avantages que retireroit la Pologne du traité de commerce en question & de celui d'alliance qu'on voudroit y joindre. M. Wacorzecki, nonce de Brailow, ramena les esprits partagés au point, qu'il fut décrété que la députation des affaires étrangères notifieroit aux ministres d'Angleterre & de Hollande qu'elle n'avoit obtenu des Etats aucune résolution sur la cession de la ville de Dantzick, mais qu'elle en étoit chargée de continuer les négociations entamées sur les liaisons politiques & de commerce.

Le duc de Courlande va donner à la Pologne plusieurs milliers de fusils & de sabres qu'il fait faire à Potsdam. On se hâte de mettre sur le pied du complet tous nos régimens & d'en renforcer même quelques-uns. — Le roi de France a adressé une lettre aux Etats, dans laquelle S. M. leur réitere les assurances de son amitié, en leur notifiant l'arrivée prochaine de M. de Sainte-Croix, en qualité de son ministre près notre république. Le roi & le grand-maréchal de la couronne ont aussi reçu des lettres particulieres de ce monarque, dont on ne cesse ici de plaindre la triste situation, au milieu d'une tourbe de factieux qui abusant de la bonté de son cœur, lui ont ravi l'autorité souveraine pour bouleverser le royaume, ruiner le peuple, & anéantir la Religion.

L'on apprend de l'Ukraine que les allées & venues des couriers entre Pétersbourg & l'armée Russe font très-fréquentes, & que la guerre paroît décidée entre l'Angleterre & la Prusse contre la Russie. L'on apprend en même tems quelles seront les dispositions de la quatrième campagne des Turcs. L'armée Ottomane doit agir en deux corps, dont l'un couvrira l'entrée du Mont-Hoemus, tandis que l'autre s'avancera jusqu'à Kilia-Nova à l'embouchure du Danube. Les forces navales s'assembleront près de Varna; on laissera une petite escadre d'observation à l'embouchure du Danube, & l'amiral Turc, guidé par un officier Anglois très-habile, fera voile vers la Crimée avec le reste de l'escadre & y attaquera les Russes.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (*le 7 Avril*). L'on ne fait encore rien de positif sur le parti que prendra notre cour dans la guerre qui paroît sur le point d'éclater; mais l'activité des préparatifs ne se ralentit pas. M. de Willebrandt, ministre de la guerre, vient de partir pour la Finlande, afin d'y inspecter les équipages & trains d'artillerie nécessaires aux régimens qui devront se mettre en marche. Une partie de notre flotte de galères a reçu ordre de se tenir prête à mettre en mer vers le 11 du mois de Mai; on s'occupe à rassembler les matelots nécessaires & à faire les dispositions pour avitailler & équiper ces navires. — Le roi a supprimé notre college d'amirauté & a chargé quelques autres personnes de ce département. On attend une résolution ultérieure à cet égard.

## D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 13 Avril). L'ambassadeur du roi & de la république de Pologne, le comte Ankwiez, a eu dernièrement son audience du roi.

Il vient de paroître deux pieces ministérielles sur les dispositions de la Russie à la paix. Ce sont deux mémoires, l'un & l'autre en date du 8 de ce mois, que notre ministère a fait parvenir aux cours de Londres, de Berlin & de La Haye. Dans le premier, c'est pour ainsi dire la cour de Pétersbourg qui parle, & qui tâche de justifier la modération de ses demandes, en appelant au sentiment intime de toutes les puissances indépendantes, de la nécessité qu'on veut lui imposer de renoncer à toutes ses acquisitions. La seconde piece est une Note où la cour de Coppenhague ajoute ses considérations aux argumens & motifs de la Russie.

La frégate *le Gerner* sous les ordres de l'aide-de-camp-général de Lövenörn, est partie d'ici pour Maroc. Entre plusieurs autres présens que notre cour envoie à S. M. Maure, se trouvent six faucons, six chiens de chasse, beaucoup de verreries, de la mouffeline, des draps, de l'argenterie &c. — Quoiqu'on parle ici beaucoup du prochain équipement de quelques vaisseaux de guerre, l'amirauté n'a encore reçu aucun ordre à ce sujet de sa majesté.

On vient de choisir parmi les intéressés à la compagnie Asiatique, un comité composé de sept personnes, chargé de faire des recherches sur tout ce qui peut contribuer aux progrès de cet établissement.



## I T A L I E.

ROME (*le 9 Avril*). Nous sommes sur le point de posséder d'illustres personnages : on attend Mesdames, tantes du roi de France, à la rencontre desquelles le secrétaire-d'état a expédié un courier jusqu'aux frontieres pour les accompagner en cette ville. Ces princesses logeront dans le palais du cardinal de Bernis. On attend aussi pour le mardi-saint le roi & la reine des Deux-Sicules à la rencontre desquels il a été pareillement expédié un courier. Le St.-Pere a nommé le duc Braschi son neveu pour les complimenter. Les grands préparatifs faits à l'occasion de cette arrivée, attirent à Rome une infinité d'étrangers, sur-tout de Napolitains. On a déjà vérifié plus de trois mille passe-ports de ces derniers, qui sont venus en cette ville pour y attendre leurs souverains & les accompagner à Naples. Cette arrivée donne les plus fortes espérances que sa majesté se prêtera à terminer à la satisfaction du St.-Siege, les différends qui regnent depuis long-tems entre les deux cours. Le Saint-Pere a fait faire de riches présens pour leurs majestés Siciliennes, parmi lesquels on distingue deux chapelets de pierre de *lapis-lazuli*, à chaîne d'or, avec deux camées à deux faces, entourés de gros brillans.

L'état déplorable de la Religion en France affecte tous les jours de plus en plus le souverain Pontife ; il espere néanmoins que le Bref qu'il a adressé au roi & aux évêques, produira les meilleurs effets, & ramenera au centre de

l'unité ceux qui s'en sont malheureusement écartés.

VENISE (*le 8 Avril*). La reine de Naples ayant désiré de voir pendant son séjour en cette ville, madame la marquise de Bombelles & sa famille, cette dame se présenta chez S. M. avec ses quatre enfans, auxquels la reine fit beaucoup de caresses. La conversation duroit depuis quelque tems, lorsque le plus jeune, qui n'a que dix-huit mois, se mit à pleurer. Madame de Bombelles voulut alors se retirer. Non, lui dit la reine, je vais appaiser cet enfant; & tirant de sa poche un porte-feuille assez brillant, elle le donna à l'enfant, qui s'en amusa & se tut. Au moment qu'il fallut se retirer, madame de Bombelles voulut rendre ce porte-feuille. Je ne puis le reprendre, lui dit la reine avec bonté; il est à votre enfant, puisqu'il paroît lui faire plaisir. Rentrée dans sa gondole, madame de Bombelles n'eut rien de si pressé que d'ouvrir le porte-feuille; elle y trouva la lettre suivante.

*Aux enfans de l'estimable marquis de Bombelles, ambassadeur de France.*

„ Vous avez des parens si respectables, que je ne puis vous desirer, mes chers enfans, que le bonheur de leur ressembler; votre éducation ne faisant que commencer, j'oserai vous faire toucher 12,000 liv. pour les continuer jusqu'au moment où vos respectables parens seront de nouveau rentrés dans les charges & emplois dont ils sont si dignes. Recevez ce foible don avec le sentiment qui vous le fait offrir, & comptez à jamais sur mon véritable intérêt, & sur l'estime & l'attachement qu'aura toujours pour vos parens, votre éternelle amie „ Signé Charlotte.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 11 Avril*). M. Zenowief, ambassadeur de la cour de Pétersbourg près la nôtre, reçut ces jours derniers un courier extraordinaire avec des dépêches de sa cour. Le cabinet Russe a voulu s'affurer des dispositions du nôtre, & pour gagner sa confiance, il lui a exposé les principes de sa conduite à l'égard des puissances médiatrices à Reichenbach, en faisant valoir sa modération, après ses succès, en bornant ses prétentions à la forteresse d'Oczakow, & au pays adjacent jusqu'à la rive du Niester. Notre cour a promis sa médiation à celle de Pétersbourg, pour ménager la paix entre elle & la Porte.

Le roi, sans ordonner encore une augmentation de ses forces navales, vient d'accorder une amnistie à tous les déferteurs matelots ou soldats qui joindront leurs corps, dans le délai de deux mois pour ceux qui sont dans le royaume, & dans celui de quatre pour ceux qui en sont fortis.

Les billets de la compagnie commerçante des Philippines, autorisés par une cédula royale pour 4 millions de piastras de billets au porteur, commençoient à circuler comme les actions de la banque de St. Charles & celles du canal de Murcie; ces billets ayant été refusés en paiement dans les caisses publiques, la compagnie a demandé qu'ils fussent aussi garantis par le gouvernement; sur le refus formel du ministre des finances, M. de Herena, la compagnie a retiré la petite partie de ses billets qui étoient

en circulation, & a abandonné ses armemens pour Manille.

### A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 20 Avril*). La députation envoyée aux ministres par les négocians qui commercent avec la Russie, a reçu du duc de Leeds une réponse qui ne leur a pas paru aussi précise qu'ils le desiroient. Le principal objet de cette députation étoit de savoir s'ils pouvoient continuer à faire des envois en Russie sur des bâtimens Anglois. Le duc de Leeds a répondu que dans l'état actuel des affaires, rien ne pouvoit être déterminé concernant le départ des bâtimens destinés à se rendre dans les ports de Russie ; qu'aussi-tôt que les ministres seroient à même de donner des informations à cet égard, il les communiqueroit au gouverneur de la compagnie de Russie. Dans cette incertitude, les négocians pour se prémunir contre les dangers d'une guerre, ont employé des bâtimens & des matelots Américains pour le transport de leurs marchandises.

Dans la séance des communes du 12 de ce mois, M. Grey renouvela la motion pour prouver que le parti ministériel n'avoit aucune raison pour engager la Grande-Bretagne dans une guerre contre la Russie, & que l'armement actuel étoit par conséquent injuste & impolitique. Le major Maitland seconda la motion de M. Grey, appuyée par mylord North, Mrs. Powys, Whitbread, & Shéridan. Ceux qui se chargerent de la défense du parti ministériel, furent mylord Belgrave, Mrs. Pyllybus, Ryder, sir William Young & Dundas ;

Milord Belgrave soutint qu'il falloit s'en rapporter à l'expérience des ministres ; que la conduite qu'ils avoient tenue relativement aux affaires de la Hollande & de l'Espagne, leur avoit mérité la confiance de la nation. Lord Pyttis ajouta qu'il falloit même indépendamment du traité avec la Prusse, s'opposer au progrès des armes de la Russie. Le premier-ministre ne parla point, parce que M. Fox n'intervint pas dans ces débats. À une heure & demie après minuit, le parti ministériel y mit fin en demandant la question préalable. À la levée des voix, la pluralité fut de 80 en sa faveur, c'est-à-dire, que la question préalable fut admise par 253 contre 173 voix ; & les motions de M. Grey passèrent successivement à la négative.

Cette affaire a été reprise le 15 sous une nouvelle forme. M. Baker fut l'orateur du parti anti-ministériel. Après de longs débats, la chambre se sépara à 4 heures du matin, & 250 voix contre 162 rejeterent les résolutions de M. Baker.

Le duc d'Yorck a reçu une lettre du roi de Prusse, écrite de la main de ce monarque qui lui offre le commandement d'une légion de troupes Prussiennes, pour agir, ou contre la Russie, ou contre tout autre ennemi qu'elles auroient à combattre. S. A. R. a remis il y a quelques jours cette lettre au roi, en priant sa majesté de vouloir bien permettre qu'elle se rendît à l'invitation de sa majesté Prussienne, & qu'elle se fit accompagner par deux aides-de-camp. On assure que S. A. R. ayant obtenu la permission du souverain, se dispose à partir

incessamment pour le continent : ce prince étant à Berlin fera à portée, soit de surveiller les négociations, soit de prendre le commandement de 20,000 hommes de troupes Britanniques qui doivent être fournies à la Prusse selon le traité conclu entre les deux cours.

Quoique certains politiques persistent à affirmer que nous n'aurons pas de guerre contre la Russie, nos préparatifs n'en vont pas moins leur train avec toute la célérité possible. Le cabinet s'assemble tous les jours. Le dernier courrier expédié à Pétersbourg, fera de retour sous peu, & c'est alors seulement que nous saurons à quoi nous en tenir. En attendant, il s'équipe en toute diligence, une frégate du roi qu'on croit destinée à porter à nos possessions éloignées l'avis de la rupture, si elle a lieu.

#### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 16 Avril*). Depuis l'arrivée des dernières dépêches de Venise, on assure généralement que l'empereur fera de retour ici vers le 20 de ce mois. Les circonstances actuelles semblent à la vérité exiger la présence de S. M. dans la capitale, suivant l'opinion de ceux qui, réveillés par les bruits de guerre qui se font entendre de tous côtés, paroissent persuadés que dans l'espace de 6 semaines tout sera en mouvement en Gallicie, en Moravie, en Bohême &c., tant pour y rassembler le nombre de troupes auxiliaires, que pour y former un cordon le long des frontières des états héréditaires. — Le 7 de ce mois, il est arrivé ici un courrier de Szistova qui n'a rien apporté d'intéressant pour notre cour. Les ministres n'ayant

point encore reçu les instructions qu'ils avoient demandées à leurs cours respectives ; s'y trouvoient encore dans le même état d'inaction.

M. le comte de Woynowich, contre-amiral au service de Russie, vient d'arriver dans cette capitale. Cet officier-général avoit obtenu un congé pour aller mettre ordre aux affaires de sa famille à Trieste ; mais rappelé par les ordres de sa cour, il ne s'est arrêté ici que 2 jours & est parti pour Pétersbourg. Son rappel imprévu de Trieste fait présumer qu'il sera employé sur la grande flotte qu'on a armée à Cronstadt.

Les lettres de Constantinople & des bords du Danube nous apprennent que Jussuf-bacha fait les plus grands préparatifs dans la Bulgarie & la Romélie ; qu'on établit des magasins à Andrinople & à Schiumla, destinés à nourrir l'armée que le grand-visir aura sous ses ordres, & qu'il y aura un corps de 30 mille hommes près de Varna. Les mêmes lettres s'accordent à assurer que le sultan refusera même la base du *status quo*, lorsqu'il s'agira d'une réconciliation avec la Russie, étant déterminé à continuer la guerre plutôt que d'abandonner la Crimée. Cependant s'il est vrai que les puissances médiatrices ont proposé à Pétersbourg le même *status quo* qui fait la base des conventions de Reichenbach avec la maison d'Autriche, cette démarche formeroit un embarras, si la Porte mettoit encore en avant la restitution de la Crimée, sur-tout que l'impératrice de Russie paroît insister sur sa demande d'étendre son territoire jusqu'aux bords du Nief.

ter qui désormais devrait former de ce côté-là les frontières des deux empires. Cette princesse, à la vérité, voulant se prêter aux insinuations amicales d'un autre médiateur qui tout récemment a commencé à employer ses bons offices pour prévenir l'explosion de la guerre, avoit consenti à la démolition d'Oczakow; mais il est très-probable que la Porte-Ottomane dans les circonstances présentes, rejettera cette offre comme insuffisante & n'étant nullement propre à assurer sa tranquillité future. Le nouveau médiateur en question c'est le roi de Danemarck, qui ne verroit pas avec indifférence une nouvelle guerre s'allumer dans le voisinage de ses états.

BERLIN (*le 20 Avril*). Le prince Jablonowski, envoyé du roi & de la république de Pologne, s'étant rendu, le 6 de ce mois, à Potzdam, accompagné du premier-ministre comte de Hertzberg, a eu ce jour-là une audience du roi, après laquelle il y eut grande table chez sa majesté; le général de Möllendorff, le lieutenant-général & ministre-d'état comte de Schulembourg, & le ministre-d'état comte de Hertzberg y assisterent. Dans cette audience le prince Jablonowski a donné au roi les assurances les plus propres à détruire toutes les impressions de défiance & de jalousie, qu'auroit pu causer le bruit du prétendu projet d'un nouveau partage, au sujet duquel la cour vient de faire insérer officiellement l'article suivant dans les feuilles publiques de cette capitale.

33 La cour de Berlin ne sauroit plus long-tems

se manquer à elle-même, en ne contredisant point les bruits & avis aussi faux que multipliés, qui se débitent dans les feuilles publiques & autrement, d'une manière aussi impudente qu'artificieuse, touchant l'acquisition de Dantzick, & d'autres vues qu'on lui attribue à l'égard de la Pologne, & en faisant connaître les vraies circonstances au public. Ce fut uniquement durant les conférences à Reichenbach, au commencement de Juillet 1790, que la cour de Vienne s'offrit elle-même à céder à la Pologne une grande partie de la Gallicie, notamment Zamosc, Zelkiew, & Brody, faisant une étendue de 200 lieues quarrées, sous condition qu'elle obtint, du côté de la Porte, la frontière contenue au traité de Passarowitz; au moyen de quoi la Prusse, en diminuant de 12 à 4 pour cent les droits de la douane de Fordan, pourroit se mettre au reste avec la république de Pologne sur un pied, qui seroit avantageux à celle-ci relativement au commerce, tandis qu'en revanche elle pourroit proposer de céder à la Prusse les villes de Thorn & de Dantzick, qui lui sont réellement à charge, en obtenant par cet arrangement un équivalent plus que sextuple. Comme cette proposition, ainsi qu'il est connu, ne vint pas à consistance, & que la convention de Reichenbach fut conclue sur d'autres principes, la cour de Prusse n'a fait depuis ce tems pas la moindre démarche, ni près de la république de Pologne, ni près d'aucune autre cour, pour acquérir Dantzick & Thorn. Si depuis, suivant certains avis, qu'on a aussi répandus dans les papiers publics, l'on a fait accroire au général Woyna, envoyé de Pologne à Vienne, que la cour de Berlin auroit fait à celle de Vienne quelques ouvertures, pour un prétendu nouveau partage ou démembrement de la Pologne, à leur avantage réciproque, c'est une fiction tout-à-fait calomnieuse, inventée par des mal-intentionnés, & au sujet de laquelle l'on ose hardiment en appeler au témoignage

témoignage de la cour impériale. Il est vrai au contraire, que M. Hailes, envoyé de S. M. Britannique à Varsovie, s'est employé jusqu'ici dans de bonnes intentions à effectuer des conventions de commerce entre la Pologne, la Prusse, & l'Angleterre, auxquelles la cession de Dantzick a dû être mise pour base, vu la situation naturelle de cette ville. La cour de Berlin l'a laissé faire & a tenu une conduite passive à cet égard. La députation Polonoise des affaires étrangères a fait à ce sujet, vers la fin du mois de Mars, près de la diète, une demande, sur laquelle, après des délibérations un peu turbulentes, pendant deux jours, il a été résolu de répondre, „ qu'ils pouvoient informer les envoyés des deux „ puissances maritimes, qu'ils n'avoient obtenu aucune résolution des Etats concernant la cession „ de Dantzick, & qu'ils ne pouvoient continuer „ la négociation que simplement sur les liaisons „ politiques & de commerce „. Telle est la véritable marche de l'affaire, qui montre suffisamment, que notre cour n'a jamais eu d'autre vue que d'obtenir, d'un consentement libre, pour un équivalent très-ample, la cession des deux villes, qui sont entièrement environnées de son territoire, & de poser par-là la base d'un commerce réciproquement avantageux, ainsi que d'écartier par ce moyen tous les obstacles, qui naissent de la situation de ces villes; & ces informations doivent faire évanouir toutes prétendues vues d'agrandissement aux yeux du public impartial & équitable. „

Les négociations sont ici d'une vivacité dont il y a peu d'exemples. L'on vit ces jours derniers arriver dix couriers. De ce nombre il y en eut quatre venus successivement de Londres. Il a passé un courier Espagnol, allant à Pétersbourg; & en revanche le Sr. Narazewski est arrivé de cette dernière ville, allant comme courier de la cour de Russie à Londres. Le lieutenant-général comte de Borch est revenu

de Varsovie, ainsi que le chasseur Wesseling, qui y avoit été envoyé comme courier. On attribue ces mouvemens à l'intervention des cours de Coppenhague & de Madrid dans l'ouvrage de la pacification entre la Porte & la Russie. Quoi qu'il en soit, la marche de plusieurs régimens est certaine : ceux de Könitz, de Kleist, de Raumer, du prince Ferdinand, & de Beville, doivent se mettre en mouvement le 2 du mois prochain pour la Poméranie, où il va se former un corps de réserve : le régiment des Hussars d'Eben & quelques bataillons de fusiliers partiront en même tems. Outre les troupes qui se trouvent déjà dans les deux provinces de Prusse, 25 mille hommes doivent se tenir prêts à y aller augmenter nos forces.

Le prince-royal fait apprêter avec célérité ses équipages de campagne. On dit qu'il partira sur la fin de ce mois pour la Prusse, avec son frere le prince Louis, qui fait actuellement le service de lieutenant-colonel dans les gardes-du-corps.

#### F R A N C E.

PARIS (*le 20 Avril*). Depuis un an, tous les trois mois, l'assemblée annonce la convocation prochaine d'une nouvelle législature. Elle se dit toujours au moment d'atteindre le dernier terme de ses travaux ; mais ce terme n'arrive pas. Quand elle voit les cris apaisés, elle recule les limites de ses opérations, s'enfonce dans de nouvelles routes. Cependant dans la capitale & dans les provinces sur-tout, on craint que les mêmes hommes qui se sont arrogé sans pudeur l'autorité su-

prême, n'en veulent aussi prolonger la durée & se déclarer *pouvoir inamovible*, comme ils se sont constitués *convention nationale*. Les murmures redoublent & augmentent avec les craintes. Il a donc fallu réitérer les promesses d'une nouvelle législature. M. d'André a calculé qu'*avec de la bonne foi & un desir sincere de finir les travaux* de la constitution, il n'en restoit plus que pour deux mois, & a demandé dans la séance du 3, qu'on préparât dans les départemens la liste des citoyens actifs & éligibles, afin que les élections ne soient pas retardées, quand il aura plu au corps constituant de les indiquer. Ce projet qui n'est qu'un appât pour les dupes & une consolation pour les fots, a été adopté avec d'autant plus de plaisir, qu'il n'engage à rien; puisque, même en supposant de la *bonne foi & un desir sincere de terminer* (supposition bien gratuite), il faut deux mois pour achever la constitution. Comme il en faudra bien autant pour terminer les élections; autant pour rassembler à Paris, les nouveaux législateurs; autant pour les mettre au fait de la tactique du manège; il n'y a point de doute que l'assemblée actuelle ne se séparera pas de six mois, à moins que quelque événement ne dérange ses combinaisons, & qu'elle ne soit pressée par un éperon plus puissant que celui de M. d'André.

Dans cette séance, un curé de l'assemblée M. l'abbé Couturier, accusé, dénoncé pour avoir dit à ses paroissiens qu'il seroit toujours leur pasteur jusqu'à sentence définitive de l'Eglise, monta à la tribune. „ Oui; dit-il, j'ai

„ dit à mes paroissiens que l'Eglise seule avoit  
 „ droit de me dépouiller, de m'interdire de  
 „ mes fonctions, qu'elle ne l'avoit pas fait;  
 „ qu'ainsi j'étois & serois toujours leur curé.  
 „ Je l'ai dit à mes paroissiens, je vous le dis  
 „ à vous-mêmes. Si c'est un crime, j'en fais  
 „ l'aveu : voilà le coupable devant vous, ju-  
 „ gez, frappez „. Cette intrépidité a décon-  
 certé le dénonciateur & les juges. Les apôtres  
 de la tolérance ne veulent pas paroître persé-  
 cuteurs; ils se contentent d'exciter sourdement  
 la persécution; & sans déroger à leurs princi-  
 pes, ils savent, par le ministère d'instrumens  
 dociles, satisfaire leurs vengeances secrètes,  
 & il n'est pas douteux que M. l'abbé Couturier  
 n'augmente bientôt le nombre des victimes.

Les sections de Paris ont demandé le même  
 jour, que l'assemblée ordonnât que Mirabeau fût  
 inhumé au Champ-de-Mars sous *l'auel de la*  
*patrie*; le département a présenté en même tems  
 un projet, dont le dernier article porte qu'il soit  
 autorisé de mettre promptement la nouvelle  
 Eglise de Ste. Genevieve en état de recevoir les  
 cendres de Mirabeau, & d'inscrire au bas du  
 fronton : *Aux grands hommes, la patrie*  
*reconnoissante*. C'est sous le théâtre de sa gloire  
 & de ses exploits, que doit être enseveli un  
 général; c'est dans le champ de la fédération  
 que devoient reposer les restes du fondateur des  
 quatre-vingt-trois républiques fédératives, &  
 sous ce point de vue, le projet des sections  
 est raisonnable. Mais vouloir enfouir dans la  
 maison du Seigneur celui qui, comme Vol-  
 taire & Rousseau, ne travailla toute sa vie qu'à  
 détruire la Religion, c'est une horreur. Que

la patrie élève à ses héros, à ceux qui ont bien mérité d'elle (& Mirabeau peut-il être mis dans cette classe, lui qui lui a porté les coups les plus funestes, & lui a déchiré le fein ?), des mausolées, à la bonne heure; mais qu'elle laisse au christianisme ses églises. L'inscription proposée par le département est profane & sacrilège. C'est au seul Dieu tout-puissant, *Deo, Optimo, Maximo*, que les temples étoient consacrés : ils seront donc aujourd'hui dédiés aux corrupteurs des mœurs, aux fléaux de la société, aux plus mortels ennemis de la Religion. Voilà donc les cendres impures, qui viendront fouiller les monumens que la piété de nos peres avoit élevés pour renfermer la dépouille des saints & des fideles! Est-ce dans un tems où les peuples ne font que trop justement alarmés des atteintes portées à la Religion, qu'on ose fournir un nouvel aliment à leurs plaintes, par la profanation des saints temples? Cette considération seule auroit dû ralentir l'enthousiasme de l'assemblée pour son héros; cependant le projet du département a été décrété, au grand scandale de tout ce qu'il y a de vrais & catholiques citoyens.

Après avoir usurpé le pouvoir, il ne restoit plus au côté gauche, pour compléter son système de tyrannie, que de s'établir *juge de mérite*, & de donner des brevets de *grand homme*. Ce droit avoit appartenu à la postérité. Il faut mettre au premier rang des extravagances du jour, la ridicule prétention de quelques factieux qui, s'érigeant en distributeurs de la gloire, proclament, de leur autorité privée,

leur chef un *grand homme* (a), & répètent très-sérieusement, ce que Molière fait dire à l'un de ses acteurs :

Nul ne sera héros que nous & nos amis.

C'est le plus exact commentaire du décret qui a été rendu dans la séance du 4, qui porte que le corps législatif décidera seul à quels hommes la nation rendra les honneurs dus aux bienfaiteurs de la patrie.

L'assemblée, depuis quelques jours avoit décrété qu'elle n'accorderoit plus de congé sans une extrême nécessité, à aucun de ses membres. Cependant soit indulgence perfide, soit un mépris profond pour les évêques intrus & les curés jureurs, ceux-ci n'ont besoin que de

---

(a) „ Le vrai moyen d'arracher jusqu'au germe  
 „ des vertus, dit un sage écrivain, de dégrader  
 „ toutes les ames; c'est de faire dépendre les hon-  
 „ neurs du jugement d'une cabale. Mais ces hom-  
 „ mes même deviendront un opprobre. L'opinion  
 „ de la saine partie du public, & l'équitable pos-  
 „ térité cassera les arrêts de l'intrigue & du fana-  
 „ tisme. Quand un roi d'Egypte mourroit, on in-  
 „ truiroit devant les magistrats le procès de sa vie;  
 „ on soumettoit toutes ses actions au plus rigou-  
 „ reux examen; on comptoit tous ceux qui avoient  
 „ à se plaindre de lui; & l'objet de ce jugement  
 „ n'étoit pas de savoir si on lui érigeroit des au-  
 „ tels, mais si on lui accorderoit la sépulture. Avant  
 „ de canoniser M. de Mirabeau, le fanhédrin des  
 „ démagogues auroit dû, pour procéder légalement,  
 „ se faire apporter le testament de son pere, com-  
 „ pulser les registres criminels, dépouiller les ar-  
 „ chives des prisons, entendre les dépositions de  
 „ tous ceux qui ont quelque connoissance des faits  
 „ & gestes de ce premier *saint* de la légende conf-  
 „ titutionnelle. „

se présenter au comité de vérification pour obtenir la permission de s'absenter. La loi de la résidence ne paroît avoir été établie que contre les ecclésiastiques qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. Deux évêques intrus ont demandé le 11 un passe-port : M. Bouche leur en a fait d'abord délivrer, tandis qu'on le refusoit à un curé non-jureur, à qui cependant le juge suprême des forces humaines, l'illustre président du comité de santé, le célèbre Guillotin avoit attesté par écrit que le repos & l'air de la campagne étoient nécessaires. Si c'est pour faire oublier les anciens pasteurs que l'assemblée les retient loin de leur troupeau, c'est une précaution inutile ; le souvenir de leurs vertus & de leurs bienfaits vit encore dans tous les cœurs honnêtes, & leur absence ne fera que fortifier l'amour & la reconnoissance.

Dans la même séance, un membre du comité des monnoies a fait un rapport sur les empreintes qu'on devra dorénavant leur donner. On ne surprendra personne lorsqu'on dira qu'on a apporté du changement à ces empreintes ; car ce seroit le seul objet qui n'en auroit point subi. Il en a donc proposé un, qui est de substituer à l'ancienne légende, *Sit nomen Domini benedictum*, les mots suivans : *La nation, la loi & le roi*. Il est étonnant seulement que le comité y laisse encore l'effigie du roi & ses armes, malgré que l'assemblée ait décrété qu'il n'y auroit plus d'armoiries ; & qu'il ne nous prive point de la liberté de nous rappeler le souvenir du roi, en nous empêchant de bénir le saint nom de Dieu chaque fois que nous

voyons une piece de monnoie. L'assemblée ne s'est point arrêtée à ces considérations, qui lui ont sans doute paru peu importantes; & le projet de décret du comité a été admis presque sans discussion.

Une lettre du ministre de la guerre a annoncé dans une des séances suivantes, une insurrection du régiment de Languedoc, qui, d'après les principes de l'égalité & des droits de l'homme, a pillé la caisse militaire. Le roi considérant que les régimens qui ont commis précédemment de pareils excès, n'ont pas été punis; & qu'il n'y a pas d'ailleurs de code pénal, a renvoyé à l'assemblée la connoissance de cette affaire. Un roi qui ne peut pas punir des soldats rebelles & voleurs, & qui en fait la déclaration publique; une armée sans frein & sans discipline, corrompue par la débauche & par le luxe; voilà les ressources de la France; voilà les fruits de la révolution, & l'assemblée cependant s'applaudit de son ouvrage!

Après les massacres, & les incendies des châteaux qui ont fouillé depuis deux ans le royaume, il sembloit qu'on ne pouvoit plus rien ajouter à la flétrissure imprimée sur la révolution; mais les scènes affreuses qui viennent de se passer dans la capitale, augmentent encore beaucoup l'horreur qu'elle doit inspirer. Depuis plusieurs jours on entendoit dire par-tout, que celui qui a été assez hardi pour s'asseoir sur le siege de M. de Juigné encore vivant, honteux & effrayé de la solitude des églises aujourd'hui schismatiques, avoit conçu le projet de fermer aux catholi-

ques l'entrée des monasteres , où ils se réfugioient pour assister aux saints mysteres ; sans participer au schisme ; que pour seconder ses desseins & fournir un prétexte d'interdire l'accès des temples , on devoit violer les asiles des religieuses. En effet , dans les différens quartiers de la capitale , à la même heure , une foule innombrable de femmes , parmi lesquelles se trouvoient beaucoup d'hommes déguifés , se porta dans les monasteres & communautés de filles. Le bruit des excès scandaleux qui se commettoient , déterminâ le commandant de la garde Parisienne à faire marcher sa troupe ; mais comme si dans les couvens , ainsi qu'à l'hôtel de Castries , les gardes nationaux n'eussent été appellés que pour prendre les leçons , que pour assister aux brillantes expéditions du nouveau *patriotisme* , ils resterent inactifs au milieu des plus honteux excès , & spectateurs tranquilles des outrages faits à la Religion , aux mœurs , à l'humanité. Les vierges sacrées de tout âge , la jeunesse timide , la vieilleffe infirme , des adolescentes , des octogénaires , des dames respectables , recluses volontaires , furent battues de verges , poursuivies avec la dernière indécence dans tous les coins de leurs maisons & de leurs jardins , terrassées , meurtries de coups , accablées d'injures plus cruelles que les violences , que la mort même ; jusqu'aux pieuses filles de St. Vincent , dont les jours sont partagés entre l'instruction des pauvres & le soulagement des malades , & les nuits consacrées , moitié à la priere , le reste à la composition des remedes , furent fustigées , enflantées par les mains mêmes de ces femmes ,

de ces hommes dont elles avoient si souvent nourri la misère, couvert la nudité, soigné les plaies cadavereuses. Tout ce que la rage d'une soldatesque effrénée pourroit se permettre dans une ville prise d'assaut, fut épuisé sur ces saintes filles. Enfin, quand la rage de ces bourreaux de vierges fut consommée, après plusieurs heures de violences exercées dans une sécurité parfaite, on fit sonner la retraite, & les profanateurs des couvens, comme les tapissiers de l'hôtel de Castries, défilèrent à travers les haies des soldats, sans être troublés dans leur marche triomphale. Voilà donc ce qu'on appelle le regne de la liberté & l'empire des loix ! Voilà les fruits de cette philosophie qui réclamoit la liberté & la tolérance, pour se livrer impunément à tous les excès du despotisme & à toutes les fureurs de la persécution ! Et c'est sous les yeux d'une municipalité qui a sous ses ordres trente mille soldats, sous les yeux d'un département, d'une assemblée nationale que de tels excès sont commis, & restent impunis ! Le roi en a été profondément affligé. Voici la lettre écrite à ce sujet par son ministre M. Delessart, au directoire du département de Paris, le 9 Avril.

*« Le Roi, Messieurs, n'a pu apprendre sans une peine extrême les mauvais traitemens exercés sur des personnes à qui leur sexe & leur état auroient dû servir de défense. Les mœurs & les loix sont également blessées par des violences de cette nature ; & si cette coupable licence n'étoit pas enfin réprimée ; si à chaque événement, à chaque circonstance ; si dans la capitale, sous les*

yeux du roi & de l'assemblée-nationale, de semblables scènes doivent se renouveler, il n'y auroit effectivement ni liberté ni sûreté ; & la constitution ne s'établirait jamais. C'est donc au nom de la constitution même, c'est au nom de l'ordre, & pour l'honneur du gouvernement, que le roi vous enjoint d'employer les moyens les plus prompts & les plus sûrs, pour faire poursuivre & punir les auteurs de ces délits : mais en même tems que S. M. vous recommande d'opposer la sévérité des loix à des excès ; elle desire encore davantage que, par l'autorité de la raison, vous puissiez faire regner cet esprit de tolérance & de modération, qui convient à des hommes éclairés & libres, & qui doit être un des plus beaux résultats de notre constitution. »

Cette lettre est un témoignage bien affligeant, bien désespérant de la nullité du pouvoir. A quel point ne faut-il pas que l'autorité royale soit avilie, anéantie, puisque le pouvoir exécutif suprême, puisque le chef de l'Etat, le vengeur & le conservateur des loix, n'a pour réprimer de pareils désordres, aucun moyen pour les punir ; puisqu'il est réduit à faire des plaintes inutiles, à solliciter vainement une vengeance éclatante auprès des corps administratifs subalternes. Car loin de s'attendre à voir réprimer par des punitions exemplaires ces excès déshonorans, il faut bien plutôt craindre de les voir recommencer, puisque l'on en fait publiquement un trophée, comme d'une expédition glorieuse ; puisque jusqu'à la porte du sanctuaire des loix, on ose publier cette vic-

*toire du patriotisme* ; puisque les prédicateurs des carrefours, les orateurs des cafés, qui par leurs discours incendiaires, ont provoqué ces infames désordres, excitent toujours impunément le peuple à immoler de nouvelles victimes. Mais quel crime ont donc commis ces religieuses, pour se voir exposées à des outrages, à des persécutions qu'elles auroient à peine pu redouter de la fureur des tyrans de la primitive Eglise ? On leur en fait un de ne vouloir pas prêter le ferment sur la prétendue constitution civile du clergé. Eh ! peuvent-elles balancer entre le pape & le corps des pasteurs réunis, juges naturels, juges suprêmes de la foi, qui décident que par la constitution du clergé, elle est attaquée, & un amas de laïques, juifs, protestans, philosophes ennemis de la Religion catholique par état, & par conséquent trop intéressés à la détruire, pour qu'on les croie quand ils disent qu'ils l'ont respectée ? On leur en fait un autre d'avoir laissé libre l'entrée de leurs temples aux catholiques que la piété & l'horreur du schisme y conduisoient. Mais les prêches des protestans, les synagogues des juifs ne sont-ils pas ouverts à tous ceux qui s'y veulent présenter ? N'y aura-t-il donc aujourd'hui, que les basiliques de cette Religion, la seule vraie, la seule reconnue publiquement dans l'Etat, dont l'accès sera interdit ? Pourquoi les catholiques seroient-ils plus obligés de se rendre dans les temples de M. Gobet &c., que le juif Emmery, que le protestant Rabaud ? Les accusera-t-on de troubler par-là l'ordre public ? Hélas ! ce sont les affreuses persécutions qu'on exerce contre eux,

qui causent seules les désordres, & cependant elles sont le prétexte pour en autoriser de nouvelles. Telle est la logique des tyrans : ce fut celle des Julien, des Néron, des Diocletien ; ils disoient aussi que les chrétiens troubloient l'ordre public, parce qu'ils refusoient de sacrifier aux idoles.

Après des excès aussi scandaleux & aussi inouis, exercés contre les personnes dévouées au service du Seigneur, il n'est plus rien sans doute, à l'abri de la férocité populaire. Le roi vient d'en faire lui-même une nouvelle & triste expérience. S. M. desiroit aller le 18 passer les fêtes à Saint-Cloud. Les insinuations les plus perfides avoient été répandues la veille parmi le peuple. Un Journaliste Jacobite avoit eu le soin de le prévenir, que le 19 il devoit y avoir un grand rassemblement d'*aristocrates* ; que le roi n'alloit à Saint-Cloud que pour l'autoriser ; qu'il n'étoit entouré que de prêtres *réfractaires* &c. &c. Un grenadier soldé, posté ce jour-là à la porte de la chapelle du Louvre, avoit empêché le roi de passer avec le cortège des ecclésiastiques qui devoient célébrer l'office. Le même jour des verges en fautoir & des inscriptions indécentes avoient été attachées à la porte de l'église des Théatins, où devoient se rassembler des fideles. Les salariés des Jacobites avoient fouetté une jeune personne sous les yeux de sa mere. Enfin leur despotisme avoit été porté au plus haut degré. Le 18, on répand le bruit que le roi a reçu la veille, & secrètement, la communion des mains de M. de Montmorency. La populace se porte au château. On sonne le tocsin ; les

braves gens ne remuent ; les féditieux seuls , furieux de n'être point secondés par les citoyens honnêtes , redoublent de rage : ce sont des hurlemens autour du Louvre. M. de la Fayette n'est plus le maître de la garde-nationale. La plupart refusent de l'écouter , & sont les premiers à crier que le roi n'ira pas à Saint-Cloud. La populace attroupée ôse dételer les chevaux de la voiture dans laquelle le roi étoit resté indécis depuis midi jusqu'à une heure. Rien en même tems de plus affreux que les motions qui se faisoient au Carrousel & au Palais-Royal. Dans chaque groupe la parole étoit donnée à un émissaire des Jacobins qui vantoit cette société , en citant les nombreuses affiliations qui lui sont dévouées. „ Le roi „ a la liberté d'aller jusqu'à vingt lieues , disoit „ l'un , mais il ne doit en jouir que lorsque „ la constitution sera terminée „. Quelle subtilité ! L'autre parloit ouvertement de lui *faire son procès comme à un criminel de lésation*. Un autre prenoit le parti du roi : celui-là étoit étouffé par les cris des forcenés qui faisoient un crime à S. M. d'avoir renvoyé l'abbé Poupart , curé de St. Eustache & son confesseur en qui elle a cessé d'avoir confiance , dès qu'il a eu prêté le serment civique ; & d'avoir nommé à sa place pour son confesseur & prédicateur le célèbre abbé Lenfant qui n'a pas prêté le serment. Enfin , pour achever cette journée , qui doit attrister tous les honnêtes gens , on a affiché au Pont-Neuf , au Palais-Royal & dans d'autres quartiers , un arrêté du club des Cordeliers , conçu en ces termes :

„ *La société, sur la dénonciation à elle faite que*

le premier fonctionnaire public de la nation souffre & permet que des prêtres réfractaires se retirent dans sa maison & y exercent publiquement, au scandale des François & de la loi, les fonctions publiques qui leur sont interdites par elle ; qu'il a même reçu aujourd'hui la communion pascalle & entendu la messe d'un des prêtres réfractaires, a arrêté que, la vérité de ce fait bien constatée, elle dénonce aux représentans de la nation, ce premier fonctionnaire public, ce premier sujet de la loi, comme réfractaire aux loix constitutionnelles qu'il a juré de maintenir, & dont les fonctions lui prescrivent d'en assurer l'exécution, & comme autorisant à la désobéissance & à la révolte ; préparant ainsi à la nation Française les factions que les ennemis des droits de l'homme voudroient exciter contre la constitution. Signé Peyre, président ; Vincent, greffier. »

On frémit en lisant une pareille horreur ; elle réveille les idées les plus sinistres, elle rappelle le cromwélisme le plus décidé, en même tems qu'elle est une preuve sensible que l'autorité royale est bientôt nulle, lorsqu'une fois la Religion est ébranlée.

Tous les monasteres de Paris ont fermé leurs églises depuis le 10. Cependant beaucoup de personnes s'y introduisent par des portes secrètes pour y entendre la Messe, le sermon & s'y confesser. L'abbé Marduel, prêchant aux Filles de l'Assomption, disoit à son auditoire, le 11 : » Vous voilà, Mesdames, comme  
 » les premières chrétiennes ; vous êtes les disciples de Jesus-Christ, à l'insu des Néron,  
 » des Domitien, des Dioclétien ; vous devez  
 » vous attendre à tout : incessamment peut-être nos chants & nos prières frapperont  
 » les oreilles cratatives de nos tyrans, qui

„ viendront avec la force nous faire quitter  
 „ ce temple, quoique la piété tranquille, le  
 „ silence du recueillement & le courage de  
 „ la patience, président à nos saints myste-  
 „ res. Mais nous suivrons toujours l'étendard  
 „ de Jesus-Christ; nous descendrons dans la  
 „ tombe des morts, & là parmi ces om-  
 „ bres pieuses, nous célébrerons le saint sa-  
 „ crifice de la Messe; nous prierons le Ciel  
 „ pour la conversion de nos ennemis, & pour  
 „ qu'il ramene à la paix, & au giron de l'E-  
 „ glise l'esprit d'un peuple violent qu'on égare  
 „ & qu'on trompe. „

M. l'évêque de Sénez a écrit une lettre à M. le  
 curé de Valencole, diocèse de Riez, nommé  
 à l'évêché du département des Basses-Alpes,  
 le 20 Mars, en lui envoyant sa lettre imprimée  
 à M. l'évêque de Digne, du 13 Août 1790.  
 Ce prélat y affirme que jamais il ne donnera  
 sa démission de son évêché : il s'appuie sur  
 ce que l'Eglise a seule le droit de lui ôter ce  
 qu'elle lui a donné, & qu'elle ne pourroit le  
 destituer encore que pour crime & par juge-  
 ment. Après avoir cité l'autorité des Peres de  
 l'Eglise, ainsi que l'amour qu'il a pour son  
 troupeau qu'il doit guider, préserver de toute  
 séduction, & dont il ne pourroit se séparer  
 sans mourir, ce digne évêque termine sa lettre  
 par ces mots marqués au coin de la sensibilité  
 la plus profonde. „ Ah ! Monsieur, pourrois-  
 „ je refuser de marcher dans la belle carrière  
 „ qui s'ouvre devant moi; & qu'il m'est glo-  
 „ rieux en débutant, de pouvoir, comme  
 „ St. Paul, montrer les signes de mon apof-  
 „ tolat

„ tolat dans les croix & dans les combats !  
 „ Evêque depuis deux ans , fans bouger de  
 „ place & toujours souffrant dans une terre  
 „ étrangere à ma santé , à mes proches , à mes  
 „ amis , & à tous les agrémens de la vie , je  
 „ gagnerois de toutes les manieres à la retraite  
 „ qui m'est offerte , si je raisonnois humainement ; mais la Religion qui m'anime est  
 „ plus forte que la nature qui souffre ; & ses  
 „ consolations , comme ses promesses , font  
 „ pour moi au-dessus de toute jouissance. „

Toute l'Eglise apprendra , sans doute , avec le plus grand intérêt , que la maison de la Trappe si justement célèbre , mais que ses austerités n'ont pu sauver de la proscription générale , vient de trouver asile & protection dans le religieux canton de Fribourg en Suisse. C'est ainsi que la Providence se joue des desseins des hommes , & que la persécution finit toujours par un nouveau triomphe pour la Religion. La délibération du conseil des deux cens , en faveur de ces pieux solitaires , a été unanime. Et ce qui prouve que , malgré la dépravation & l'impiété du siecle , la Religion catholique a conservé dans ce canton , sa premiere faveur , c'est que cette décision des chefs de la république a été reçue avec transport par tous ses habitans , qui sont persuadés que cet établissement doit attirer sur leur pays les bénédictions du ciel. Ils le regardent comme une premiere récompense de l'hospitalité qu'ils exercent si généreusement depuis long-tems , envers des infortunés que les malheurs de la France tiennent éloignés de leur patrie.

MAUBEUGE (le 15 Avril). On a vu circuler ici avec autant de scandale que de pitié, une rapsodie intitulée : *Lettre d'un curé du ci-devant Hainaut-François à l'assemblée nationale au sujet du serment*. Jamais le délire de l'apostasie la plus lâche n'a produit des argumens semblables à ceux de ce curé, qui a la bonhomie (car le mot d'*impudence* est dans toutes les occasions un peu dur) de se nommer, & de s'annoncer pour l'apôtre du serment civique décrété par ce qu'il appelle l'*auguste sénat François (a)*, & préconisé par le *sublime orateur*, M. de Mirabeau, qui par une *éloquence mâle & séduisante s'est efforcé de montrer combien l'assemblée, en dépouillant le clergé, répand de splendeur & de libéralité sur l'Eglise de France*.

Le curé jureur trouve que les opinions sont partagées, puisqu'entre plus de 130 évêques de France, quatre ont préféré leurs possessions & leurs titres à la confession de la foi catholique. Le beau jeu que le commode curé auroit eu du tems des Ariens, Nestoriens &c. ! Assurément il eût rencontré quelque partage d'opinions; car la maxime *venter non patitur moram* n'a jamais été sans quelques partisans, en mettant même à côté l'esprit de secte, d'ambition, de flatterie, de cupidité, & tout ce qui engendre l'apostasie.

---

(a) Vrai sens de ce serment, & catalogue exact des erreurs & impiétés qu'il exprime ou suppose évidemment, 15 Janv. p. 104. — Sentiment du pape, 15 Avril, p. 628. Aveu humiliant de l'archevêque de Sens, *ibid.* p. 635. — Décisions formelles & anathêmes du concile de Trente, *ibid.* p. 636.

L'accommodant curé prétend que par des restrictions internes on peut prêter tous les sermens possibles; parce que *Dieu*, dit-il, *connoît le fond des cœurs & l'intention de celui qui s'oblige*. Ainsi rien ne devoit empêcher les premiers chrétiens de jurer qu'ils adoroient les idoles, pourvu que leur intention fût de n'en rien faire... Ce serment, ajouta-t-il, *s'il regarde les choses spirituelles (a), est frappé de nullité*. On peut donc le prêter parce que *Dieu n'accepte rien d'opposé aux loix saintes &c.*

Le galimathias de ce bon-homme, ne méritoit sans doute pas qu'on en fit mention; mais l'empressement avec lequel il a distribué le baragouin apologétique de sa désertion, en indiquant plusieurs libraires de la frontiere Belgique qui débitent le fruit de sa plaisante théologie, nous a paru un motif suffisant pour ne pas le passer entièrement sous silence. Une autre raison contre ce silence est un trait digne des premiers siècles de l'Eglise; trait que le jureur rapporte lui-même par un aveuglement bien digne de la cause qu'il défend. Le voici ce trait qui doit immortaliser la mémoire d'un homme comparable aux Polycarpe & aux Athanase. „ Au moment que ce décret arriva chez „ un de mes confreres du voisinage, M. Du-

---

(a) Comme si les matérialistes qui dominent dans l'assemblée, pouvoient distinguer le *temporel* du *spirituel*: ou si le *spirituel* n'étoit autre chose dans leur opinion & leur bouche, que le fruit de la crédulité & du fanatisme.

„ bois, curé de Feignies, ce bon, vertueux  
 „ & paisible pasteur s'écria : *Ah ! ce décret*  
 „ *me conduira au tombeau.* Après le souper,  
 „ il ajouta l'expression suivante : *J'aimerois*  
 „ *mieux mourir que de faire ce serment !*  
 „ Et le brave pasteur, aimé, chéri de ses pa-  
 „ roissiens, & si bien fait pour l'être, fut  
 „ trouvé le lendemain matin mort dans son  
 „ lit. Je l'ai vu de mes propres yeux, cet ai-  
 „ mable confrere, son visage n'étoit pas en-  
 „ core enveloppé du linceul mortuaire, lors-  
 „ que je me suis transporté à son presbytere ;  
 „ il étoit encore dans la même attitude où la  
 „ mort, par son coup funeste, l'avoit fixé. „  
 „ C'est l'apostat lui-même qui rapporte cet  
 „ exemple, & qui a le courage de respirer en-  
 „ core (a). . . Et toi, siecle de mensonges & de  
 „ bassesses, hâte-toi de précipiter ton cours, &  
 „ de t'abymer dans la nuit des tems ; tu vois que  
 „ sous ton infame empire, il y a encore des  
 „ hommes dont tu n'es pas digne. (b)

---

(a) Il en conclut plaisamment, que puisque les  
 honnêtes gens meurent de douleur à la seule propo-  
 sition de ce serment, il faut *jurer & vivre.* VIVEZ,  
 VENEZ, JUREZ, s'écrie-t-il, avec l'enthousiasme  
 d'un charlatan de foire.... Le pauvre chrétien n'a pas  
 lu le livre où il est dit : *Qui voluerit animam suam*  
*salvā facere, perdet eam, & qui odit animam suam*  
*in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.* Joan. 12.

(b) Effaçons l'idée de cette extravagante & scan-  
 daleuse lettre par quelques passages d'un *Discours* des  
 curés du concile de Maestricht, adressé à l'évêque-  
 prince de Liege, le 15 Mars.... „ Ne peut-on pas  
 „ dire que l'éloignement de V. A., des nouveautés

CAEN (le 12 Avril). M. de Cheylus, notre évêque, est passé ici le 8 de ce mois, retournant à Bayeux, pour faire l'Ordination. Plusieurs personnes vouloient qu'il gardât *l'incognito*, craignant quelque insurrection d'une populace ameutée par les émissaires Jacobins; il l'a refusé, assurant qu'il n'avoit rien à craindre dans une ville où il n'avoit fait que du bien. Arrivé à Bayeux, il s'est présenté en vrai pasteur à ses diocésains; il leur a demandé ce qu'ils avoient à lui reprocher pour le destituer, & leur a déclaré qu'il étoit prêt à se conformer à tous leurs vœux dans tout ce qui in-

---

„ qui infectent d'autres pays, & que son attache-  
 „ ment inviolable à la foi de l'Eglise, lui ont enfin  
 „ mérité la consolation & la récompense dont nous  
 „ partageons les fruits? En effet, son *Adhésion* à  
 „ *l'exposition des principes sur la constitution du clergé*  
 „ qu'elle adressa aux curés de son diocèse, situé  
 „ dans le département François des Ardennes, fut  
 „ l'aurore de ce beau jour qui est venu luire sur  
 „ notre horizon, & comme l'avant-coureur de son  
 „ heureux retour dans ses états... Nous y avons  
 „ déclaré unanimement que nous abhorriions un ri-  
 „ chérisme qui rendroit l'anéantissement de l'Eglise  
 „ inévitable, si les portes de l'enfer pouvoient ébran-  
 „ ler la solidité de la pierre, sur laquelle elle est  
 „ bâtie. Nous savons de qui nous tenons notre ju-  
 „ risdiction; elle émane de V. A. C. comme la sienne  
 „ remonte au centre de l'unité, le vicaire de J. C.  
 „ Nous sommes persuadés qu'aussi long-tems que  
 „ nous nous tiendrons attachés à cette colonne de  
 „ vérité, & que nous suivrons la chaîne de suc-  
 „ cession jusqu'à celui de qui vient toute puissance,  
 „ nous jouirons sous V. A. de cette paix précieuse  
 „ que le monde ne donne pas. „

téresseroit le salut de leur ame , & qu'aucun sacrifice d'intérêt personnel ne lui coûteroit. Ce discours , soutenu d'une conduite infiniment respectable , a fait l'admiration de tous les fideles , & il a été reçu comme un ange du ciel ; presque tous les citoyens se sont empressés de lui témoigner leur respect & leur attachement. On a voulu lui donner un détachement ; il a dit que si c'étoit une garde d'honneur , elle ne lui étoit pas due ; que si on ne vouloit que pourvoir à sa sûreté , la précaution étoit inutile , parce qu'il étoit assuré de l'affection de son troupeau. M. Gervais qui étoit curé dans son diocèse , instruit de ces dispositions peu favorables pour lui , s'est jetté aux pieds de l'évêque légitime , a demandé pardon d'avoir accepté ce siege & consenti à son élection , & a dit qu'après cette action il se croyoit indigne d'être curé dans son diocèse , & qu'il remettoit sa cure entre ses mains. Il faut espérer que cet exemple sera imité. Déjà un grand nombre de curés & de prêtres protestent contre leur serment , de maniere que les électeurs ont actuellement plus de places vacantes que de jureurs. Malgré l'accueil que le très-grand nombre des citoyens a fait à M. Cheylus , on assure que les factieux font le procès à ce digne prélat.

*Copie d'une Lettre d'un très-respectable ecclésiastique de Paris à un illustre prélat des Pays-Bas , en date du 3 Avril 1791.*

„ Nous voilà enfin arrivés à la consommation du schisme. Presque tous les évêques légitimes expulsés ; par-tout de nouveaux évêques , à l'except-

tion de l'archevêque de Sens, de l'évêque d'Orléans & de l'évêque de Vivier en Languedoc; c'est-à-dire, à l'exception de ceux qui devroient être déposés. La plupart des paroisses du royaume sont aussi renouvelées; les curés & vicaires dépoüillés sont obligés la plupart de s'enfuir. Le nouvel archevêque de Paris a été installé dimanche dernier dans l'église métropole avec toute la solennité que la municipalité a pu y mettre (a). Ce matin, dimanche, les nouveaux curés de la ville qui doivent remplacer les non-jureurs, seront installés dans leurs paroisses, & toute la garde nationale sera sous les armes. Je ne fais si on ne fermera pas les églises particulières où les prêtres catholiques vont dire la Messe. Ce fera alors le cas de la primitive Eglise, où l'on étoit obligé de célébrer les saints mystères dans les caves. Dimanche passé, on fut dans plusieurs monastères, entr'autres dans celui des religieuses Bénédictines du saint-Sacrement rue S. Louis, & dans le monastère des Visitantines rue St. Antoine, pour les obliger à sonner les cloches pour célébrer l'intronisation de l'évêque de Lydda devenu archevêque de Paris. Les supérieures se présentèrent, & répondirent qu'elles ni leurs religieuses n'avoient point appris que M. de

---

(a) Cherchant à me rappeler quelques matières contenues dans le Journal du 1 Octobre 1788, je suis tombé sur la prédiction d'un convulsionnaire qui annonçoit, comme Balaam & Caïphe, des choses véritables, sur-tout les fourberies du jansénisme, & les prestiges de ses différentes sectes \*. Le passage suivant m'a paru si applicable à l'intronisation du nouvel évêque de Paris, que je ne puis m'empêcher de le répéter ici. „ Je „ fus par ordre à Notre-Dame, j'entendis une pluie forte comme une averse; & une grosse bête noire tomba au milieu de la nef. Pour le poil & la noirceur, elle étoit comme une taupe, & pour la grosseur comme un cheval. Ses pattes d'où sortoient des griffes, étoient de couleur jaune foncée; & une voix disoit: elle a le pouvoir de dévorer les habitans de la ville où elle est tombée, elle a le pouvoir de prononcer les noms du Pere, du Fils, & du St. Esprit; elle a le pouvoir de parler & de séduire par ses œuvres... Une partie des habitans vinrent à cette bête, & ils se mirent à danser & à chanter autour d'elle avec beaucoup d'instrumens. „

\* Voyez sur ce sujet, *ibid.* p. 171 & suiv.

Juigné fût mort; que tant qu'il vivroit, elles n'en reconnoitroient point d'autres, & refuserent de signer. On les menaça; elles répartirent avec beaucoup de courage. On leur demanda si elles signeroient le procès-verbal qui constatoit le refus; elles répondirent qu'oui, & les supérieures l'ont effectivement signé. V. G. aura appris les reproches que fait le Pape au cardinal de Lomenie, qu'on appelle ici le cardinal de *Vignominie*, sur le serment qu'il a fait, & comme le Pape sentoit que le cardinal se garderoit bien de rendre le Bref qu'il lui adressoit, public, il en a fait adresser une copie par le cardinal Zelada à l'abbé Maury. Dans ce Bref le Pape menace l'archevêque de le dépouiller de la pourpre s'il ne se rétracte. Le cardinal de Lomenie a franchi le pas; il a écrit au Pape pour le remercier du cardinalat, & a rendu son impertinente lettre publique. L'abbé Royou vient d'habiller cette lettre dans *l'Ami du roi*, d'une manière à couvrir l'auteur de honte & d'infamie. J'imagine que le ci-devant cardinal va troquer sa barrette rouge, marché fait, avec le patriarchat de l'église schismatique gallicane. Jugez, Monseigneur, dans quelle position nous nous trouvons ici, & les fideles & les prêtres catholiques! Plusieurs candidats du sacerdoce ont escamotté, pour ainsi dire, heureusement la prêtrise. Ils étoient sur la fin de leur retraite, sans savoir s'ils seroient ordonnés, jusqu'au vendredi à neuf heures du soir qu'on les a assemblés pour leur annoncer que le lendemain au matin il y auroit Ordination dans deux églises écartées dans la ville; qu'ils devoient sortir chacun en particulier & sans bruit pour se rendre chacun à l'une des deux églises qu'on leur a désignées. Les districts en ont eu le vent. Toute la nuit ils ont été en alerte, mais ils ne sont pas arrivés à tems à l'une des deux églises; & arrivés à l'autre, ils ont trouvé l'Ordination commencée. M. de Chartres qui ordonnoit, leur a dit qu'il ne pouvoit interrompre l'Ordina-

tion, mais qu'il leur parleroit après. Effectivement, après la cérémonie finie, il leur a représenté combien il seroit absurde qu'un évêque n'eût pas pour l'exercice de ses fonctions la même liberté qu'on laissoit aux rabbins & aux ministres des protestans. Les émissaires se font alors bornés à dresser un procès-verbal que M. l'évêque de Chartres a signé. „

„ Les personnes les plus à plaindre, sont les pauvres religieuses, qui refusant de reconnoître l'évêque intrus & les prêtres approuvés par lui, seront privées de tout secours, si on empêche les prêtres catholiques, comme il y a apparence, d'y aller dire la messe & de les confesser. Plus elles sont affermies dans la foi, plus elles sentent le malheur de leur situation, qui devient toujours pire par la réduction de leurs revenus, qu'on ne leur paie encore qu'avec bien de la peine. „

„ Parmi les monasteres des religieuses, il en est un ici très-fervent. C'est le monastere des Bénédictines du S. Sacrement rue S. Louis. Ces pauvres religieuses sont comme des colombes qui pourchassées par les vautours, jettent les yeux de tous côtés pour voir où elles pourroient trouver un abri. L'une d'entr'elles a quitté 25000 livres de rente pour se faire religieuse, & nonobstant la tristesse de sa situation, elle ne s'en repent point. Ces pauvres filles ne peuvent compter pour revenu certain que les pensions qu'elles reçoivent de leurs familles, ce qui est assez peu, relativement à leur nombre. Si par votre haute protection qu'elles réclament, Monseigneur, elles pouvoient être reçues dans les monasteres de votre diocese & dans ceux de vos vénérables confreres, elles se prêteroiént à tout ce qui seroit compatible à leur état, pour dédommager les maisons; à travailler de leurs mains, à élever les jeunes demoiselles &c. Leur piété, l'éducation qu'elles ont reçue, & leur ferveur, les rendroient très-propres à cette fonction, & très-utiles par conséquent dans les dioceses où elles s'é-

tablieroient. Nous nous dépouillons ainsi de nos trésors ; & bientôt la pauvreté dans tous les genres mettra le comble aux malheurs d'un royaume le plus florissant jadis de l'Europe. „

„ Le comte de Mirabeau est mort hier , sans Sacremens comme de raison. Cependant le curé de S. Sulpice a dit hier à quelqu'un qui me l'a répété , que Mirabeau l'avoit fait appeler , mais qu'il n'avoit pas été averti. J'ai pensé que V. G. verroit avec plaisir la lettre que la Faculté de théologie de Paris avoit écrite tout récemment à M. Juigné , archevêque de Paris , par délibération prise à l'absolue unanimité. Un seul est forti quand il a vu qu'on alloit délibérer sur cet article. Tous les autres au nombre de 75 ont adhéré , même trois docteurs jureurs qui s'y trouvoient. La lettre se répand dans Paris traduite & imprimée. La voici :

*Ad reverendissimum archiepiscopum Parisiensem.*

*Reverendissime in Christo pater !*

*Etsi omnibus Ecclesie Gallicanæ præsulibus , etsi d. vi Dyonisii a sede apostolicâ missi successoribus , sincerè ac constanter ad dictâ fuerit sacra Facultas Parisiensis ; eos tamen potiori affectu , liberiorique obsequio prosecuta est quos in sinu suo fovit & aluit. Quali te igitur alacritate complexa est , reverendissime pater , quando ad regendam Parisiensem diocesim ab Altissimo vocatus es ! Tuorum laborum testis , tuarumque virtutum miratrix , quanto animi sensu tibi gratulata fuit !*

*Nunc elapsis lætitiæ diebus , tibi a nobis exuli exiguum lætûs ingentis solatium\* offerre satagit. Tuo percussa mœrore ,*

---

\* Solatia lætûs  
Exigua ingentis , misero sed debita patri.  
L. 3. *Æneid.*

*suum tibi mærorem significat. Avitæ fidei tenax, cathedræ Petri consociata, Patrumque doctrinis inhærens, sacra Facultas te in legitimum pastorem habet, habebitque semper. (a)*

*Actum in comitiis generalibus in collegio Sorbonæ habitis die primâ Aprilis 1791.*

*Signatum, Gayet de Santale, syndicus.*

*(a) Note de l'éditeur. Pastor haberi quomodo potest qui, manente vero pastore, a se ipso incipiens, nemini succedens, alienus fit & profanus? S. Cyprianus, epistola ad Magnum.*

„ J'oublois de vous dire, Monseigneur, que hier la mort de Mirabeau ayant été rendue publique, les spectacles ont été fermés; c'étoit le deuil du libertinage. Aujourd'hui, si ce n'est l'archevêque intrus de Paris qui fera l'enterrement de Mirabeau, ce sera le curé intrus, installé ce matin, qui commencera ses fonctions pastorales sous l'auguration solennelle de la mort, & de la mort d'un impie, reconnu tel. Quel siècle! Quel pays! „

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 22 Avril*). Les Etats de Brabant ont interrompu leurs séances samedi 16. On parle d'un arrangement, dont les préliminaires ont été portés à Vienne par un courrier dont on attend le retour vers la fin de ce mois.

On apprend que l'esprit françois & le goût des assemblées populaires avoient pénétré dans le Limbourg, & commençoient à y causer des inquiétudes, lorsque les bons citoyens de cette province ont tâché d'obvier au mal, avant

qu'il eût fait de grands progrès. Le magistrat de Herve a solennellement protesté par la piece suivante, contre une assemblée de cette nature, qui s'est tenue en cette ville, le 23 du mois dernier.

Extrait du registre aux résolutions du magistrat de la ville de Herve.

Du 26 Mars 1791.

Nous soussignés ayant appris avec surprise, que quelques habitans de cette ville se sont émancipés, le 22 de ce mois, par différentes affiches non signées, dans plusieurs endroits, à l'effet d'assembler le peuple le lendemain 23, pour lui faire certaines propositions rédigées par des personnes à ce nullement autorisées, & cela à l'insu de cette régence : apprenant de plus que cette assemblée, illégale & contraire aux ordonnances, a eu lieu, & que même cinq personnes se sont fait dénommer, pour rédiger des mémoires, d'après un plan diamétralement opposé à notre ancienne constitution reconnue & garantie par S. M., notre gracieux souverain ;

Nous déclarons de n'y avoir eu aucune part, & en conséquence nous protestons contre tous fraix & préjudices quelconques, qui pourroient en résulter. Ainsi fait & protesté en assemblée de la régence de la ville de Herve, le 26 du mois Mars, l'après-midi.

T. J. Fechy, bourgmestre.

Etoient signés : J. J. de Battice, régent.  
D. D. B. Marbaise, régent.  
J. J. de Halleux, régent.

On continue à recevoir des nouvelles satisfaisantes de la petite colonie de religieuses des Pays-Bas, qui est allé transplanter dans les régions de l'Amérique, au milieu des protestans, Quakers &c., les fruits de la piété & de l'austérité chrétienne\*. Une lettre du 26 Octobre 1790, donne différens détails touchant

\* 1 Avril, p. 532.

le bon accueil qu'on leur a fait sur ces rives lointaines. On y voit que jusqu'aux nègres, tout le monde s'empresse à pourvoir à leurs besoins. Ceux-ci épargnent sur leur bouche pour leur apporter des patates, des choux, des oignons, tant le spectacle de la Religion & de la vertu font d'impression sur des âmes simples. Un grave magistrat s'est écrié à cette occasion : *O Européens ! devenez negres*. Toutes les lettres de ces bonnes filles respirent la plus tendre piété. Je dois cependant prier le peintre Brabançon (probablement d'Anvers) auquel on s'adressera pour le tableau d'autel de leur chapelle, de ne point l'exécuter sur leur dessein ; le cœur de *St. Joseph* n'est pas une représentation autorisée, ni qui puisse par conséquent être placée dans les églises, moins encore sur un autel, sur-tout s'il s'agit du principal autel qui, selon les décrets de la congrégation des rites, doit représenter le Sauveur ou quelque mystère de la Religion. La seule représentation du cœur de Jésus, comme symbole de son amour pour les hommes, & sous ce seul rapport, a été approuvé par les souverains Pontifes (a)... C'est sur-tout parmi les protestans, & dans un pays tel que celui où ces vertueuses vierges vont ranimer les pratiques saintes, que ces *heteroclyta pietatis* doivent être évités avec le plus de soin.

LOUVAIN (le 24 Avril). Notre Université continue à jouir de la plus grande tranquillité.

---

(a) Diverses réflexions sur ces sortes de matières  
1 Juin 1781, p. 180. — 15 Mai 1785, p. 103,  
& 104. — 1 Avril 1790, p. 543.

té, & on espere que les projets de changement qui pourroient la troubler, n'auront pas lieu. L'enseignement est parfaitement libre, & l'on peut regarder toutes les leçons & theses comme les vrais sentimens des professeurs. Le 15 de ce mois, l'on a vu un programme académique, où ceux qui n'entendent pas le latin, ont paru scandalisés, de trouver deux fois le nom de Jansenius, d'autant qu'on leur disoit qu'il étoit cité en guise d'autorité. Mais il n'y avoit pas de quoi les scandaliser; car voici le premier de ces passages. „ *Christus itaque Dominus, visibilem suam præsentiam militanti Ecclesiæ subtracturus, visibile ei caput, suum vicarium Pontificem, Apostolorum verticem, beatum Petrum constituit; cui omnes omnium nationum fideles, plebei, principes, laïci, ecclesiastici, ipsique Apostoli subjicerentur* „. Certainement il n'y a que les jansénistes qui puissent être scandalisés de ce passage de Jansenius. Ils ne feront pas plus contents du second: „ *Sancti Petri verus ac legitimus successor, supremus est omnium controversiarum judex, cujus judicium rectum, verum & infallibile est, cum universæ Ecclesiæ aliquid sub anathemate tenendum esse definit.*

## M O R T S.

Bogislaus Frédéric de Tauenzien, général d'infanterie, & chef d'un régiment d'infanterie, gouverneur de Breslau, & chevalier de l'ordre de l'Aigle-Noir, est mort à Breslau le 20 du mois de Mars, à l'âge de 80 ans.

François-Antoine-Etienne Bruyninx, cha-

noine & official de la cathédrale d'Anvers, homme particulièrement respectable par les vertus sacerdotales & l'esprit ecclésiastique, son zèle pour l'ordre & pour l'orthodoxie, son active & intelligente charité, est mort à Anvers, le 7 Avril, à l'âge de 70 ans, regretté de tous les bons citoyens & pleuré des pauvres, avec lesquels il a constamment & libéralement partagé son pain durant sa vie, & auxquels il a laissé en mourant la meilleure part de ses possessions... C'est à lui qu'étoit adressée la Lettre de Fébronius, rapportée dans le Journal du 15 Décembre 1790, p. 659, & dans le *Coup-d'œil sur le congrès d'Ems*, p. 118. Il est hors de doute que les autres chanoines de la cathédrale en ont reçu de semblables; mais c'est la seule qui me soit tombée entre les mains. L'adresse portoit à *M. Bronis* au lieu de *Bruynincx*, ce nom se prononçant à peu-près selon cette orthographe.

Le clergé de Bruges vient aussi de perdre un de ses plus illustres membres, dans la personne de François-Joseph van de Poele, chanoine-théologal, mort à Bruges le 26 Mars. Ses lumières, sa piété, sa modestie, sa charité, en avoient fait un excellent modèle de la vie sacerdotale. Les *leçons théologiques*, qu'il a dictées une longue suite d'années au séminaire épiscopal, & dont on desire l'impression, surtout à raison de leur laconisme & de leur précision, sont une preuve précieuse de sa science & de son orthodoxie. Après avoir nourri les pauvres de ce que sa frugalité le mettoit à même d'épargner pour eux, il a laissé une partie de son très-modeste mobilier aux prêtres indigens.

---

La flûte est le mot de la dernière énigme.

C H A R A D E.

*E*N terre vient mon premier,  
 Dans les airs est mon dernier;  
 Et dans l'eau vit mon entier.

---

*Dans le dernier Journal, pag. 610, l. antépénul., préférer, lisez préférer. — p. 616, l. 7, de Invalides, lisez des Invalides.*

*Dans le Journal du 15 Mars, p. 411, l. 16, placez des guillemets après France, & effacez ceux qui étiquettent les lignes suivantes.*

---

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	33
RUSSIE	(Pétersbourg.	34
POLOGNE	(Varsovie.	35
SUEDE	(Stockholm.	38
DANEMARCK	(Copenhague.	39
ITALIE	{ Rome.	40
	{ Venise.	41
ESPAGNE	(Madrid.	42
ANGLETERRE	(Londres.	43
ALLEMAGNE	{ Vienne.	45
	{ Berlin.	47
FRANCE	{ Paris.	50
	{ Maubeuge.	66
	{ Caen.	69
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	75
	{ Louvain.	77
MORTS.		78